

Spadel



WATTWILLER

Carola

BRECON
CARREG

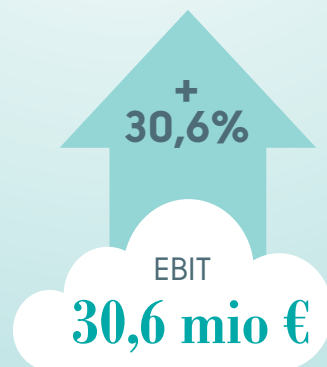
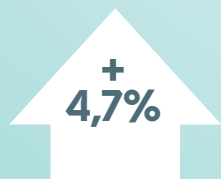
RAPPORT ANNUEL 2015

Table des matières

3	Chiffres clés	58	8. Immobilisations corporelles
4	Faits Marquants 2015	59	9. Créances commerciales
6	Mot du Président et de l' Administrateur délégué	60	10. Stocks
8	Profil du groupe Spadel	60	11. Actifs financiers
10	Comité Exécutif - Conseil d' Administration	60	12. Trésorerie et équivalents de trésorerie
12	Nos marques	61	13. Capital
15	La stratégie du Groupe Spadel	61	14. Réserves consolidées
17	Rapport de gestion du Conseil d'Adminis- tration sur l'exercice 2015	61	15. Dettes financières
25	Déclaration de Gouvernement d'Entreprise	62	16. Dettes pour avantages au personnel
36	Administration et Direction de Spadel en 2015	65	17. Actifs et dettes d'impôts différés
39	Informations générales	66	18. Dettes commerciales
41	Rapport Financier	66	19. Autres dettes
42	État consolidé de la situation financière	67	20. Provisions
44	État consolidé du résultat global	67	21. Frais de personnel
45	État consolidé des variations des capitaux propres	68	22. Autres produits/(charges) opérationnels
46	Tableau consolidé des flux de trésorerie	68	23. Produits financiers
47	Annexes aux comptes consolidés	68	24. Charges financières
47	1. Résumé des principales règles d'évaluation	69	25. Impôts
52	2. Gestion du capital	70	26. Passifs latents et actifs latents
52	3. Gestion des risques financiers	70	27. Droits et engagements
54	4. Estimations comptables et jugements significatifs	70	28. Informations relatives aux parties liées
55	5. Information sectorielle	71	29. Événements postérieurs à la date de clôture
56	6. Liste des filiales et sociétés mises en équivalence	71	30. Résultat par action
57	7. Actifs incorporels	71	31. Dividende par action
		71	32. Emoluments du Commissaire et des personnes qui lui sont liées.
		72	Comptes annuels abrégés
		75	Déclaration des personnes responsables
		76	Rapport du Commissaire
		77	Contacts

2015 en chiffres

Chiffre d'affaires
241,9 mio €

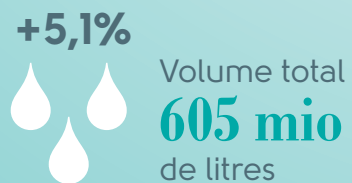


Spadel dans Top-10 européen
des **entreprises
durables**
parmi 17.000 entreprises
(European Business Awards)

Leader du marché
des eaux minérales
naturelles au
Benelux



Investissements
industriels



42,9 mio € +21,6%
EBITDA

1 Leader régional
en **Alsace** et au
Pays de Galles

5 sites
de production en Europe

Bénéfice net
21,0 mio €



Chiffres clés

Groupe Spadel (millions d'EUR)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Chiffre d'affaires, taxes incluses ⁽¹⁾	196,5	196,9	198,2	210,4	231,1	241,9
EBITDA	28,9	23,9	24,9	30,0	35,4	42,9
Bénéfice (perte) d'exploitation	16,3	12,3	12,8	17,3	23,5	30,6
Produits financiers	1,1	0,9	1,0	0,6	0,9	0,7
Charges financières	-0,7	-0,6	-0,5	-0,9	-0,6	-0,4
Bénéfice (perte) avant impôts	16,6	12,7	13,3	17,1	23,8	30,9
Impôts et impôts différés	-3,9	-4,0	-4,3	-5,3	-7,2	-9,9
Bénéfice (perte) net(te), part du Groupe	12,8	8,7	8,9	11,8	16,6	21,0
Total du bilan	190,8	201,4	199,7	224,6	246,4	274,4
Capitaux propres	89,1	93,7	99,4	105,5	117,9	134,5
Actifs immobilisés	97,3	96,4	92,0	99,1	98,4	110,3
Données consolidées par action ⁽²⁾						
Bénéfice (perte) d'exploitation	3,92	2,97	3,08	4,16	5,65	7,38
Bénéfice/(perte) net(te), part du Groupe	3,08	2,10	2,16	2,84	4,00	5,06
Dividende brut	1,00	0,80	0,84	1,00	1,24	1,60
Dividende net	0,75	0,60	0,63	0,75	0,93	1,17
Cours de bourse						
Clôture de l'exercice	55,99	53,65	71,49	69,25	72,00	95,15
Maximum	62,89	59,99	71,49	74,75	76,88	98,50
Minimum	51,00	55,00	54,61	60,40	68,52	70,49
Nombre total d'actions ⁽³⁾	4.150.350	4.150.350	4.150.350	4.150.350	4.150.350	4.150.350
Nombre d'actions hors autocontrôle	4.150.350	4.150.350	4.150.350	4.150.350	4.150.350	4.150.350

¹ Par taxes, on entend les accises et les cotisations d'emballages

² Données recalculées sur la base des actions en circulation (donc hors autocontrôle)

³ Cotation sur Euronext Brussels (Code ISIN : BE 0003798155)

Faits marquants 2015

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

Spa Touch Of au Benelux

Lancement de Grapefruit et Blackcurrent



Spa Grenadine 50 cl



Nouvelle gamme

Carola eaux gazeuses aromatisées



Rajeunissement
gamme BRU



Rebranding
de la marque Spa



JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE



Prix Belge Média
de l'Énergie et de
l'Environnement pour **BeeSpa**

Nouveau bouchon

facile à ouvrir sur tous les formats
WATTWILLER



chez Spadel
Royaume-Uni

Automatisation des flux de stockages à
Spa Monopole



Spa Touch Of Grapefruit :

**Best product
of the Year
Pays-Bas**



MARC DU BOIS
Administrateur délégué



JOHNNY THIJS
Président



2015... un grand millésime pour Spadel

2015 EST UNE ANNÉE QUI
MARQUERA D'UNE PIERRE
BLANCHE L'HISTOIRE DE NOTRE
GROUPE.

Nos volumes vendus s'élèvent à 605 millions de litres soit une croissance de 5,1 % par rapport à l'année dernière, notre chiffre d'affaires s'est accru de 4,7% pour atteindre 241,9 millions d'euros. Quant à notre résultat opérationnel, il est de 30,6 millions d'euros, ce qui représente une évolution de 30,6 %.

Nous nous réjouissons de constater que l'ensemble de nos marques et de nos marchés ont contribué positivement à cette performance. Ceci démontre que notre stratégie, articulée autour de marques régionales fortes, fonctionne. L'innovation et le dynamisme publi-promotionnel ont été des leviers de croissance importants.

Ce 'millésime 2015' s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs. Tout au long de l'année, nous avons étoffé notre portefeuille de marques en lançant de nouvelles références ou en modernisant nos emballages. De plus, nous avons entrepris un travail de fond sur le positionnement de nos marques.

A titre d'exemple, le tout nouveau rebranding de notre marque phare Spa au Benelux corroboré par une toute nouvelle communication 'A la vie'. Mais aussi le rajeunissement de la marque Bru qui s'impose désormais comme l'eau de toutes les tables et qui signe le début d'une nouvelle communication.

Enfin, le succès engrangé par nos eaux aromatisées 'Spa Touch Of' dans un segment à forte croissance.

En dehors du Benelux, nos marques régionales ont été particulièrement actives.

En France, nos eaux progressent grâce, entre autres, au lancement d'une nouvelle bouteille et d'un bouchon innovant pour Wattwiller. Quant à Carola, nous nous réjouissons d'avoir finalisé l'intégration de l'entreprise acquise en 2013 et concrétisé les synergies identifiées.

Au Royaume-Uni, Brecon Carreg poursuit sa croissance et est devenue la première marque du marché gallois.

Nous constatons aussi avec beaucoup de satisfaction l'arrivée de nombreux nouveaux clients dans le out-of-home convaincus par la force de nos marques leader et l'intérêt de leur mise en avant, nos partenariats commerciaux solides, et non de moindres, notre réputation comme entreprise de référence en matière de développement durable.

Autre élément capital qui a influencé les bons résultats est la poursuite de notre politique d'excellence opérationnelle dans tous les sites de

production avec une gestion rigoureuse de l'ensemble de nos coûts sur tous nos sites industriels mais aussi la rigueur de notre département Achats dans la gestion de nos matières premières et nos fournisseurs.

Dans notre métier, le plus grand levier de croissance demeure les conditions climatiques qui lors de la saison estivale, furent très favorables, voir même caniculaires au Benelux. Ces températures estivales exceptionnelles ont engendré des croissances importantes de nos ventes lors du mois de juillet. Nous souhaitons à ce propos mettre en avant le travail considérable des équipes dans les sites d'embouteillage, qui ont mis tout en œuvre pour servir nos clients et ce parfois dans des conditions de chaleur extrêmes.

2015 restera aussi gravée dans les mémoires comme une année d'investissements majeurs comme en témoigne la toute première ligne de production aseptique pour bouteilles PET à Spa Monopole.

Celle-ci produit une nouvelle génération de limonades composées de 100% d'ingrédients d'origine naturelle disponibles depuis mars 2016 au Benelux.

Cet investissement s'inscrit dans le plan stratégique 2016-2020 qui repose en grande partie sur l'innovation et requerra des investissements industriels et commerciaux de grande ampleur sur toutes les marques et dans tous les sites du Groupe. Ceux-ci pèseront sur la rentabilité du

groupe à court terme, mais nous permettront de dynamiser fortement tous nos marchés en restant plus que jamais un acteur innovant. Tout cela n'est évidemment pas possible sans les efforts de nos collaborateurs qui s'investissent jour après jour afin de réaliser ces résultats remarquables. Nous voulons remercier tous les collaborateurs pour leur contribution.

Spadel entend poursuivre sa croissance durable et rentable et renforcer sa position de leader régional dans les marchés où il est actif.

Toutefois, nous restons vigilants à l'évolution des marchés et de l'environnement macro-économique et fiscal. Ainsi, nous estimons qu'il est tout à fait inacceptable que la taxe santé mise en place en Belgique touche aussi les eaux aromatisées, une boisson sans calorie. Cette taxe est incohérente car elle ne fait pas de distinction entre les boissons sucrées et les boissons sans sucres et va à l'encontre de son objectif de promotion de la santé. La taxe touche un secteur qui est déjà lourdement pénalisé par la cotisation d'emballages sur des produits de première nécessité comme l'eau minérale naturelle qui apporte le meilleur de la nature et qui a un rôle important à jouer dans le contexte actuel d'obésité qui touche la population. Nous sommes à la disposition du monde politique pour lui apporter tous les arguments utiles à revoir cette taxe qui représente un frein supplémentaire pour la croissance de notre secteur.

PROFIL DU GROUPE SPADEL



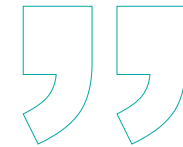
Spadel est un groupe familial européen qui produit et commercialise des marques d'eaux minérales naturelles, d'eaux de sources et de boissons rafraîchissantes : Spa, Bru, Wattwiller, Carola et Brecon Carreg. Le groupe emploie 733 personnes et dispose de 5 sites de production :

- Spa Monopole (Spa, Belgique) ;
- Bru-Chevron (Lorcé, Belgique) ;
- Les Grandes Sources de Wattwiller (Wattwiller, France) ;
- Les Eaux Minérales de Ribeuuillé (Ribeauuillé, France) ;
- Brecon (Trap, Pays de Galles).

Les headquarters du Groupe et l'organisation Belux se trouvent à Bruxelles. L'organisation commerciale aux Pays-Bas est située à Made, près de Breda.

STRUCTURE DU GROUPE

- Spadel S.A. pour la Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et la grande exportation
- Spadel Nederland B.V. pour les Pays-Bas
- Les Grandes Sources de Wattwiller S.A.S. pour la France
- La S.A. des Eaux Minérales de Ribeuuillé pour la France
- Spadel UK, succursale de Spa Monopole S.A., pour la Grande-Bretagne



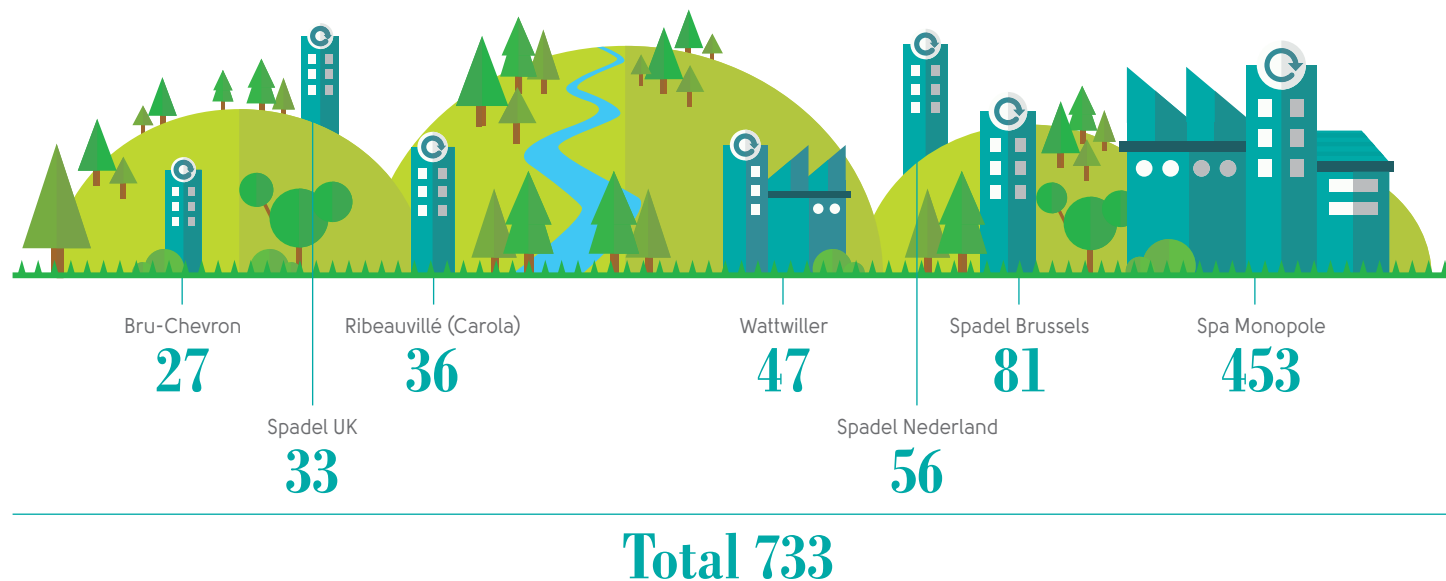
La force des marques de Spadel repose sur leur naturalité unique et sur leur ancrage régional

Le Groupe Spadel a choisi de déployer ses activités au sein d'organisations par pays avec un Country Director pour le Belux et pour les Pays-Bas, ainsi qu'avec un General Manager pour les activités en France et au Royaume-Uni.

La mission de Spadel est de proposer aux consommateurs, tout au long de leur vie, des réponses naturelles et sans cesse meilleures aux besoins d'hydratation et de rafraîchissement. Le Groupe est animé par 4 valeurs fortes : la passion, la proximité, l'ouverture et le progrès.



COLLABORATEURS SPADEL FIN 2015



ORGANIGRAMME



COMITÉ EXÉCUTIF

MARY YVONNE
FRANCESCHINI
Assistante



MARC DU BOIS
Administrateur délégué
– Président du
Comité exécutif



DIRK VAN DE WALLE
Country Director Belux, R&D et Export



STEFAN DE CLERCQ
Country Director Pays-Bas



FRANCK LECOMTE
General Manager
France & UK



VINCENT MAZY
Directeur Opérations



BART TUYLS
Directeur des
Ressources humaines



DIDIER DE SORGHIER
Directeur financier



CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNE CHARLOTTE AMORY
Administrateur



JOHNNY THIJIS
Président



AXEL MILLER
Administrateur



MARC DU BOIS
Administrateur



JEAN VANDEMOORTELE
Administrateur



FRANK MEYSMAN
Administrateur



ROLAND VAXELAIRE
Administrateur



LES MARQUES

Spadel produit et commercialise 3 gammes de boissons à base d'eau naturelle :

1. les eaux naturelles plates ;
2. les eaux naturelles pétillantes avec, dans cette catégorie, les eaux aromatisées ;
3. les limonades avec 100 % d'ingrédients d'origine naturelle.



SPA... À LA VIE !

Qui dit eau minérale naturelle au Benelux dit... Spa. Les sources d'eaux minérales naturelles de Spa jaillissent au cœur même des Fagnes, en Belgique, dans une zone aquifère rigoureusement protégée depuis 1889 et qui s'étend sur 13 177 ha. En 2015, l'architecture de la gamme Spa a été clarifiée et simplifiée avec la création d'une marque mère Spa qui se décline en trois sous-marques. Le rebranding s'accompagne de nouveaux logos et emballages et est soutenu par une nouvelle campagne de communication signée « Spa, à la vie ! ». La gamme est disponible en Belgique et aux Pays-Bas.

1) SPA REINE

Spa Reine est leader du marché des marques d'eaux non pétillantes au Benelux. Très faiblement chargée en sels minéraux, elle est particulièrement recommandée pour la préparation de l'alimentation des nourrissons et pour les régimes pauvres en sel. Mais elle convient à tous, à tout moment et sans restriction. Avec ses bouteilles contenant 50 % de matière recyclée, Spa Reine présente un profil écologique totalement inédit en Europe.



2) SPA PÉTILLANT

Vous avez besoin d'un rafraîchissement pétillant ?

Laissez-vous surprendre par une déferlante de bulles de Spa Intense (source Barisart) ou laissez-vous séduire par les bulles naturellement fines de Spa Finesse (source Marie-Henriette). Spa Touch Of, lancée en 2013, est une eau minérale pétillante de Spa rehaussée d'une fraîcheur sans égal. Ces eaux aromatisées délicieusement rafraîchissantes sont 100 % naturelles, sans sucre ajouté et sans calories. Spa Touch of est disponible en 6 saveurs (Pamplemousse, Citron, Menthe, Cassis, Pomme et Pêche).

3) LIMONADES SPA

La nouvelle recette de la gamme Spa limonades pétillantes lancée en 2016 marie l'eau minérale naturelle de Spa à des fruits purs avec 100 % d'ingrédients d'origine naturelle. Sans



édulcorants artificiels, sans colorants ni conservateurs. Le résultat ? Des limonades pétillantes, rafraîchissantes et pauvres en calories (max 28 kcal/100 ml). Elles se déclinent en 7 goûts : Orange, Lemon-Cactus, Pomme, Citron, Citrus Fruit, Forest Fruit et Grenadine. Une boisson surprenante, une large variété de goûts... En bref, des mélanges de fruits uniques pour tous ceux qui cherchent une boisson rafraîchissante naturelle. Spa Fruit non pétillante est un délicieux mélange de jus de fruits naturels et d'eau minérale naturelle de Spa. Disponible en emballage carton durable conforme au label FSC.

BRU AIME TOUTES LES TABLES

Le secret de Bru se cache au plus profond de la terre, au cœur des Ardennes belges, à Lorcé près de Stoumont. Bru est l'une des rares eaux minérales naturelles



d'Europe jaillissant « naturellement » pétillante. L'eau effectue un long voyage sous terre, ne se laissant embouteiller qu'après plus de 50 ans. Bru possède un excellent équilibre de calcium et de magnésium, comparable à celui des vins de qualité. Grâce à cette composition unique, l'eau accentue la saveur des plats et des vins. C'est aussi l'avis des gastronomes et des chefs : Bru est, depuis toujours, une valeur sûre dans les meilleurs restaurants de Belgique. C'est l'eau de la table par excellence.

Mais Bru aime toutes les tables : légèrement pétillante, elle a conquis une place de choix à toutes les tables. Chaque table est une source de plaisir partagé. Bru propose une gamme complète d'eaux minérales gazeuses et non gazeuses. Elle est la plus grande marque d'eau minérale légèrement gazeuse en Belgique et aussi disponible aux Pays-Bas uniquement dans l'Horeca.

WATTWILLER, UNE VALEUR PURE

La source d'eau minérale naturelle de Wattwiller se niche dans le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (en Alsace). Un véritable écrin de pureté. Cette eau faiblement minéralisée a la particularité unique de ne pas contenir de nitrate et d'avoir une très faible teneur en sodium. Recommandée pour l'alimentation des nourrissons et les régimes pauvres en sodium, elle est idéale

pour chaque membre de la famille, toute l'année. Wattwiller se décline en eau plate, légèrement et fortement pétillante. Les bouteilles PET sont dotées d'un bouchon unique en forme de fleur facilitant leur ouverture.

CAROLA, PUREMENT ALSACIENNE

C'est au cœur de l'Alsace que la source de Ribeauvillé est redécouverte en 1888. L'eau de source Carola s'invite, depuis plus de 125 ans, sur la table des Alsaciens, à la maison comme au restaurant, et fait partie intégrante du patrimoine alsacien. Elle propose une large gamme d'eaux : plate (la Bleue), légèrement pétillante (la Verte), pétillante (la Rouge) et pétillante aromatisée 100 % naturelle et sans sucre (Citron, Citron vert, Pamplemousse/ Orange sanguine, Menthe, Framboise et Pêche Blanche).



BRECON CARREG, FROM THE HEART OF WALES

L'eau minérale naturelle Brecon Carreg est puisée au sein du parc National de Brecon Beacons, un des dix parcs nationaux britanniques : un écrin de pureté comme le Pays de Galles peut en offrir. Compte tenu de sa faible teneur en sodium, cette eau est recommandée pour les régimes pauvres en sel. Brecon Carreg est la première eau minérale naturelle galloise.



THERMALISME ET SANTÉ

Voilà plus de 130 ans que les Thermes de Spa, dont Spa Monopole détient la concession exclusive, offrent à leurs visiteurs les bienfaits de leurs soins et de leurs cures. Une équipe de thérapeutes assure la grande tradition des soins : du mythique bain carbo-gazeux au Bain Thalaxion (traitement des jambes lourdes et de la cellulite), des soins du visage by Sothys, énergisant, anti-âge ou encore spécial « peaux sensibles » grâce à la gamme spécialement développée à l'eau de Spa ; aux grands soins corporels, des soins Corps et Esprit, au Hanakasumi, un rituel ressourçant inspiré de la tradition japonaise, de l'Ayurveda au Watsu (massage en piscine inspiré du Zen Shiatsu)...

Sothys Paris poursuit l'exploitation de la marque SPA™ au travers de sa gamme pour peaux sensibles formulée à partir de l'eau minérale Spa Marie Henriette, dont le lancement s'est fait en 2014





LA STRATEGIE DU GROUPE SPADEL

Spadel est un groupe européen familial actif dans le domaine des eaux naturelles (eaux minérales naturelles et eaux de source) et des boissons rafraîchissantes à base d'eau minérale naturelle et 100 % d'ingrédients d'origine naturelle. Sa vision consiste à être un leader régional en matière de boissons naturelles. Il commercialise des marques qui jouissent d'une grande notoriété et d'une belle visibilité. Le Groupe a développé un nouveau plan stratégique 2016-2020. Son objectif consiste à assurer une croissance rentable et durable avec une stratégie articulée autour des piliers suivants :

- investir en permanence dans ses marques pour renforcer leur position ;
- innover pour continuer à renforcer son portefeuille de produits et à améliorer ses emballages ;
- produire des boissons dans un objectif de naturalité ;

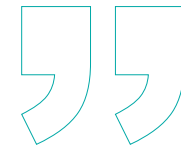


- améliorer son excellence opérationnelle en continu ;
- intégrer le développement durable dans son activité quotidienne ;
- intégrer le 'digital' dans sa communication et sa stratégie d'entreprise ;
- attirer et développer des collaborateurs très motivés dotés d'un bon esprit d'entreprise.

Spadel attache une grande importance à ses responsabilités comme entreprise sociétale et employeur responsable :

- créer de la valeur ajoutée pour l'ensemble de ses parties prenantes afin de garantir la durabilité de l'entreprise ;
- continuer à réduire son impact environnemental et préserver la nature pour les générations futures ;
- veiller à ce que ses collaborateurs soient son principal atout.

La force des marques commercialisées par Spadel repose, d'une part, sur leur ancrage régional et, d'autre part, sur leur naturalité venant de sources d'eaux naturelles rigoureusement protégées. Cet ancrage régional permet d'offrir des produits avec des empreintes carbone très faibles.



La vision de Spadel est d'être un leader régional en Europe des boissons naturelles



RAPPORT DE GESTION du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'exercice écoulé.

1. RESULTATS CONSOLIDÉS

CHIFFRE D'AFFAIRES ET ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'élève à 241,9 millions d'euros, en progression de 4,7% par rapport à 2014.

Cette augmentation résulte des bons résultats obtenus par l'ensemble des marchés du Groupe et est liée à la bonne performance de toutes nos marques, aux différents projets d'innovation et aux plans commerciaux solides. La vague de chaleur début juillet a incontestablement positivement influencé les ventes et les résultats. Il est à noter que le marché de l'eau embouteillée continue sa croissance répondant ainsi à une demande des consommateurs pour des produits naturels et sains apportant du bien-être aux consommateurs. L'intérêt croissant pour des marques régionales offrant des empreintes carbone faibles se confirme également.

Le Groupe enregistre un volume total vendu de 605 millions de litres, ce qui représente une progression de 5,1% par rapport à 2014. La dynamisation des marques soutenue par des campagnes impactantes et les efforts de référencement de nos marques dans les canaux de la consommation à domicile et hors domicile, ont fortement contribué à la croissance des ventes.

Au Benelux, la marque Spa a bénéficié d'un rebranding complet avec une toute nouvelle communication mettant l'accent sur la raison d'être de cette eau minérale naturelle leader en Belgique et aux Pays-Bas. Par ailleurs, la nouvelle gamme d'eau aromatisée 'Spa Touch Of' y continue sa croissance fulgurante en s'imposant déjà comme le leader de la catégorie dans de nombreuses enseignes. Elle contribue largement à la croissance du segment des eaux pétillantes.

Au Belux, l'eau minérale naturelle Bru a jeté les bases solides pour un projet de rajeunissement qui fait d'elle l'eau de toutes les tables et qui devrait prochainement se traduire en résultats concrets.

Aux Pays-Bas, le secteur de l'eau minérale naturelle, et plus particulièrement l'eau pétillante, a enregistré en 2015 une forte croissance qui s'explique, entre autres, par le succès de notre gamme d'eaux aromatisées Spa Touch Of qui a dépassé les 11 millions de litres.

En France, dans un marché dynamique et promotionnel, les deux marques Wattwiller et Carola ont gagné des parts de marché dans leur marché respectifs et préparé l'avenir au travers d'un plan d'innovation et d'investissements industriels conséquents.

Au Pays de Galles, Brecon Carreg a renforcé sa position de 1ère marque galloise avec une progression de ses volumes poursuivie en 2015. Quant à l'exportation, nous enregistrons de belles performances dans l'ensemble de nos marchés.

BELUX

Le secteur de l'eau minérale naturelle poursuit sa croissance (5,9% en valeur) et confirme l'intérêt pour cette boisson saine et naturelle qui jouera un rôle de plus en plus important dans le contexte alarmant d'obésité et de surcharge pondérale qui sévit aussi en Belgique. Dans le secteur du retail, les eaux minérales naturelles de Spadel ont connu la même progression en volume et en valeur renforçant ainsi leur position de leader du marché. Dans ce marché, Spadel a joué un rôle prépondérant avec de nombreuses initiatives.

Le moment fort de 2015 était le rebranding complet de la gamme Spa soutenue par une nouvelle communication 'Spa, à la vie !' aussi bien avec un nouveau spot publicitaire qu'avec une campagne sur les médias sociaux. Avec le lancement de deux nouveaux goûts (pamplemousse et cassis), la gamme Spa Touch Of (eaux aromatisées) a connu une croissance de plus de 120% et elle est déjà leader chez plusieurs retailers. La marque d'eau préférée des belges est également bien présente sur les médias sociaux, entre autre sur facebook avec une communauté de suiveurs très active. Spa Reine a continué son Club Maman Bébé et Kids, programme de sensibilisation à l'importance d'une bonne hydratation avec le développement d'un dossier pédagogique et l'organisation d'ateliers autour de l'hydratation en collaboration avec l'association Good Planet.

L'eau minérale naturelle Bru a fait l'objet d'un rajeunissement avec une nouvelle communication, 'Bru aime toutes les tables' et avec l'organisation des Tables Perlées. Plusieurs soirées inoubliables dans des endroits magiques furent organisées en présence de nombreux consommateurs avec l'eau naturellement pétillante de Bru pour accompagner leurs repas. L'action était soutenue par une campagne télé avec un nouveau spot publicitaire, un nouveau logo pour la marque et une belle visibilité via les médias sociaux.

Dans le secteur de la consommation hors domicile, nos marques ont renforcé leur pénétration dans des secteurs comme les stations-service, les hôpitaux, le catering et l'horeca d'une façon générale en accueillant de nombreux nouveaux clients séduits non seulement par la qualité de nos produits, leur ancrage régional mais aussi par notre réputation en tant qu'entreprise durable.

PAYS-BAS

Le marché de l'eau embouteillé dans le retail a connu, en 2015, une forte croissance en volume de plus de 10%. Le segment des eaux pétillantes a enregistré un envol spectaculaire (+13,6%), entre autres, grâce à la forte croissance de notre gamme d'eaux aromatisées Spa Touch Of qui a réalisé un volume de plus de 11 millions de litres.

Nos investissements dans les équipes et dans les programmes d'activation de la marque Spa, avec comme point d'orgue le rebranding total de la marque, expliquent le renforcement de Spa aussi bien en volume qu'en valeur. Nos innovations, qui s'inscrivent dans notre vision de naturalité, répondent aussi à un intérêt croissant pour des boissons naturelles. La croissance de Spa est aussi le résultat d'une activation de la marque cohérente et intégrée avec des campagnes télé, l'utilisation des médias sociaux, de l'affichage, des sessions de dégustation pour découvrir nos innovations et une puissante campagne d'été en magasin.

Les différents plans de category management mis en place ont conforté la croissance de la catégorie des eaux minérales naturelles. Il importe de continuer à assurer la présence de l'assortiment total des eaux dans le retail afin d'optimiser l'offre pour les consommateurs.

Dans le secteur de la consommation hors domicile, nous avons acquis plus de 500 nouveaux clients.

Avec l'impact positif du beau mois de juillet, nos performances dans ce secteur ont été très bonnes. D'une façon générale on peut constater que la sensibilisation aux habitudes saines en matière d'alimentation et de boissons continue à expliquer l'essor de l'eau minérale naturelle.

FRANCE

Le marché de l'eau embouteillée en France a continué sa croissance (+5%) affichant ainsi une évolution positive depuis plusieurs années déjà, aussi bien dans le segment des eaux plates que celui des eaux pétillantes. Nos eaux Wattwiller et Carola ont cru un peu plus que le marché et gagné en parts de marché. Nos eaux affichent de bons résultats en volumes, grâce à des plans commerciaux efficaces dans le retail et dans le out-of-home et bénéficiant d'un contexte climatique favorable, avec des ventes historiques en juillet pour Wattwiller.

Après quelques années de recul, 2015 est pour Carola la 1ère année de stabilisation de part de marché sur l'eau plate, et de croissance sur les eaux gazeuses natures et aromatisées. Les raisons de ces succès sont liées à l'innovation produit ainsi qu'à des plans de communication et promotionnels efficaces. Carola a lancé sa nouvelle gamme d'eaux gazeuses aromatisées avec 4 parfums, toutes 100% naturelles et zéro sucre. La marque est devenue n°2 du segment en Alsace, sa région centrale. En fin d'année, Carola a lancé une nouvelle bouteille édition limitée, liée à une opération caritative en faveur du Secours Populaire d'Alsace. Notons aussi le nouveau pack 24x50cl PET avec une réduction de 45% d'impact carbone sur l'emballage. Dans la continuité de 2014, Wattwiller a réalisé une belle croissance en 2015, atteignant ainsi un niveau de ventes inégalé et des ventes historiques en juillet. La marque alsacienne a lancé une nouvelle forme de bouteille 1L PET qui est plus élégante et plus moderne. Les formats on the go réalisent d'excel-lents chiffres de croissance. La publicité à la

télévision de Wattwiller a aussi continué à mettre en exergue le bouchon original (en forme de fleur) à ouverture facile.

ROYAUME-UNI

Notre marché de prédilection, Wales & West, affiche une belle progression de la consommation d'eau minérale naturelle avec surtout un regain d'intérêt pour les eaux régionales. Brecon Carreg, au cœur du Pays de Galles, s'inscrit dans cet ancrage régional. La version pétillante s'est légèrement tassée en 2015 alors que l'eau minérale plate a fait une très belle progression. Ce sont surtout les petits formats, comme le nouveau pack de bouteilles Brecon Carreg 30cl pour enfants, qui connaissent un vif succès et qui tirent le marché vers le haut. La croissance de Brecon Carreg s'explique non seulement par l'innovation et la visibilité accrue mais aussi par le partenariat renforcé avec d'importants retailers.

Il est aussi important à signaler l'implémentation réussie de SAP dans notre organisation au Pays de Galles.

EXPORT

Nos différentes eaux sont présentes dans 26 pays aux quatre coins du monde. Nous enregistrons de belles performances de l'ensemble de nos marchés, seule l'Asie a connu une régression. Spa a fait, pour la première fois, son entrée en Irlande. Spadel souhaite développer son exportation mais d'une façon modérée et ciblée.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le cash-flow opérationnel (EBITDA) de 2015 s'élève à 43,0 millions d'euros, contre 35,4 millions d'euros en 2014, soit une progression de 21,6%.

Le résultat opérationnel (EBIT) s'élève à 30,6 millions d'euros, en progression de 30,6% par rapport à 2014 qui s'était clôturée sur un résultat opérationnel de 23,5 millions d'euros.

Cette progression significative du résultat opérationnel résulte principalement de la hausse des ventes sur tous nos marchés soutenue, notamment, par la belle performance de nos eaux aromatisées, ainsi que par les conditions climatiques exceptionnellement favorables au cours du mois de juillet.

Cette performance résulte également de la politique générale d'amélioration continue de nos processus et de maîtrise des coûts, tant au niveau des coûts de production que des frais généraux et administratifs. Ce contrôle des coûts a par ailleurs été renforcé par l'évolution favorable du prix de certaines matières premières.

Les moyens dégagés ont permis d'intensifier le soutien commercial de nos marques tant par la communication, que par une dynamique promotionnelle efficace.

RÉSULTAT FINANCIER

Les produits financiers s'élèvent à 0,7 million d'euros, en diminution de 23,9% par rapport à 2014 suite, principalement, à une diminution des écarts de conversions favorables sur devises et à la baisse des taux d'intérêts. Les charges financières diminuent de 37,7% pour s'établir à 0,4 million d'euros.

IMPÔTS

La charge d'impôt pour l'exercice s'élève à 9,9 millions d'euros contre 7,1 millions d'euros en 2014 suite à l'augmentation du résultat avant impôts.

RÉSULTAT NET

Le Groupe clôture l'exercice avec un bénéfice net de 21,0 millions d'euros contre 16,6 millions d'euros l'année précédente, soit une progression de 26,4%.

2. STRUCTURE BILANTAIRE CONSOLIDÉE

Au 31 décembre 2015, les capitaux propres, valorisés selon les normes IFRS, s'établissent à 134,5 millions d'euros, à comparer à un montant de 117,9 millions à fin 2014. Les capitaux propres couvrent près de 122% des actifs non courants.

Le ratio de solvabilité, correspondant au montant des fonds propres rapportés au total du passif, s'élève quant à lui à 49,0%.

Les dettes commerciales sont en forte augmentation suite à l'activité soutenue et, plus particulièrement, aux investissements très importants réalisés en fin d'année.

L'endettement financier du groupe reste très limité à 0,1 million d'euros.

Les activités opérationnelles ont généré une trésorerie avant impôt de 56,2 millions d'euros en 2015, contre 41,6 millions d'euros l'année précédente.

La structure bilantaire de Spadel, caractérisée par une quasi absence d'endettement financier et une trésorerie importante, reste donc largement de nature à garantir la stratégie de développement du groupe.

3. INVESTISSEMENTS

Les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles réalisés en 2015 par le Groupe Spadel se sont élevés au niveau exceptionnel de 24,8 millions d'euros, à comparer avec 12,4 millions d'euros en 2014.

Evolution des investissements sur 5 ans :

Investissements par année	Mio €
2011	11,3
2012	8,9
2013	6,9
2014	12,4
2015	24,8

Par site, les investissements 2015 se répartissent comme suit :

Site d'investissements	Mio €
Spa Monopole	21,2
France (Wattwiller et Ribeauvillé)	2,1
Brecon Mineral Waters	0,7
Spadel SA	0,5
Bru-Chevron	0,2
Spadel NL	0,1
Total groupe	24,8

La majeure partie de ce montant est liée à l'investissement réalisé par le groupe pour l'installation d'une nouvelle ligne de production aseptique sur le site de Spa Monopole afin d'assurer la production d'une nouvelle génération de limonades à base d'ingrédients d'origine 100% naturelle, sans conservateur, ni colorant artificiel.

Les autres investissements des sites industriels concernent principalement :

- Des travaux liés à l'automatisation des flux dans les espaces de stockage à Spa
- La modernisation des outils de la siroperie à Spa
- La modernisation de la ligne de production PET à Ribeauvillé
- L'aménagement d'espaces de bureaux à Ribeauvillé
- L'aménagement d'espaces de stockage à Wattwiller
- L'installation d'un nouveau palettiseur à Brecon

4. INNOVATION

Les principales innovations commercialisées au cours de l'année 2015 sont :

Mois	Marché	Marque	Description
Février	NL	Spa Fruit	Passage du format 1,25 Lt au format 1,5 Lt sur la référence Spa Citron
Février	BE/NL	Spa Touch of	Lancement de deux nouvelles références « Pamplemousse » et « Cassis » dans la gamme des eaux aromatisées 'Spa Touch Of'
Février	BE	Spa Fruit	Lancement de la référence « Grenadine » en format 50cl dans la gamme des limonades pétillantes
Février	FR	Carola	Lancement de nouveaux packs 8x1500cl et 8x1250cl
Mars	FR	Carola	Développement de la gamme des eaux aromatisées avec la reformulation de deux références existantes et le développement de quatre nouvelles variantes
Avril	BE	Bru	« Rebranding » complet de la gamme.
Juin	BE/NL	Spa	« Rebranding » complet de la gamme avec une nouvelle communication « Spa, à la vie ! » s'appuyant sur un nouveau spot publicitaire et une campagne active sur les médias sociaux.
Octobre	FR	Carola	Lancement d'une nouvelle bouteille au format 1Lt PET en'6 pack'
Novembre	FR	Carola	Lancement d'une bouteille 1 Lt verre 'édition spéciale' de fin d'année

5. RESULTATS NON CONSOLIDÉS DE SPADEL S.A.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de Spadel S.A. s'est élevé à 146,8 millions d'euros fin 2015 à comparer avec 138,1 millions d'euros en 2014, soit une progression de 6,3 %.

Le marché belge de la consommation à domicile d'eau minérale naturelle a progressé de 5,9% en valeur (4,8 % en volume). Nos marques y ont maintenu ou renforcé nos parts de marché, soutenues notamment par la bonne performance de Spa Reine et de nos eaux aromatisées « Spa Touch of », dont la gamme a été renforcée par deux nouveaux goûts. La marque Spa a bénéficié d'un rebranding complet avec une nouvelle communication « Spa, à la vie ! » s'appuyant sur un nouveau spot publicitaire et une campagne active sur les médias sociaux.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'élève à 11,8 millions d'euros, en hausse de 36,2 % par rapport à 2014 qui s'était clôturée sur un résultat de 8,7 millions d'euros.

Cette progression résulte des principaux éléments favorables et défavorables suivant :

Éléments favorables

- L'apport de marge découlant de la hausse des ventes en volume (+5,5% par rapport à 2014)
- La diminution des frais d'honoraires externes (un support externe conséquent avait été utilisé en 2014 dans le cadre d'études spécifiques en matière de stratégie à long terme et d'innovation).
- Une augmentation des autres produits d'exploitation liée en partie à des refacturations d'activités entre sociétés du groupe

Éléments défavorables

- L'augmentation significative des dépenses commerciales pour soutenir nos marques et nos ventes
- L'augmentation des frais de transport, cotisations et redevances liés à la hausse de l'activité.

RÉSULTAT FINANCIER

Les produits financiers se sont élevés à 8,7 millions, contre 6,1 millions d'euros en 2014. Cette croissance de 43% résulte essentiellement de l'augmentation des dividendes perçus des filiales Spa Monopole S.A. et Spadel Nederland B.V.

Les charges financières diminuent de 0,2 millions d'euros à 0,1 millions d'euros suite principalement aux comptabilisations inhérentes aux cessions de droits sur les instruments « Tax Shelter » qui avaient été enregistrées sur l'exercice 2014.

RÉSULTAT NET

Le résultat net à affecter de l'exercice 2015 s'établit à 15.892.757 EUR à comparer avec 11.727.599 EUR en 2014.

6. RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE DE SPADEL S.A.

Il vous est proposé de fixer le bénéfice à affecter comme suit (en euros) :

Bénéfice net de l'exercice à affecter	15.892.757
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	5.367.058
Bénéfice à affecter	21.259.815
Nous vous proposons la répartition suivante (en euros) :	
Distribution d'un dividende brut de 1,60 Euro (1,168 net) par action aux 4.150.350 actions qui y ont droit	6.640.560
Dotation aux réserves disponibles	8.000.000
Bénéfice à reporter	6.619.255
Total :	21.259.815

Le dividende brut proposé est en augmentation de 29% par rapport à celui l'année précédente et représente un 'payout ratio' de 31,6 % du bénéfice consolidé.

Il sera payable le vendredi 24 juin 2016 contre remise du coupon n° 17.

7. PERSPECTIVES 2016

Le groupe reste confiant quant à l'évolution positive du marché de l'eau minérale embouteillée au cours des prochains mois, mais est conscient que l'année 2015 a bénéficié de conditions climatiques exceptionnellement favorables. Hormis conditions exceptionnelles, les ventes de 2016 devraient donc s'inscrire en retrait par rapport à 2015.

Les marchés restent par ailleurs très compétitifs et marqués par une forte pression promotionnelle et par une guerre des prix dans le secteur de la grande distribution, dans tous les marchés où le groupe opère. Cette tendance impactera la rentabilité de nos volumes vendus.

Spadel se mobilise pour réaliser les objectifs de son nouveau Plan Stratégique 2016-2020 dont un pilier important repose sur l'innovation et, notamment, le renouvellement et l'extension de sa gamme de boissons rafraîchissantes à base d'eau minérale naturelle.

Le lancement de ces nouveaux produits et, en particulier, le lancement au cours du premier trimestre 2016 d'une nouvelle génération de limonades à base d'ingrédients d'origine 100% naturelle au Benelux requerra des investissements industriels et commerciaux de très grande ampleur qui pèseront significativement sur les résultats du groupe en 2016.

Dans ce contexte, le groupe projette une diminution très sensible du bénéfice opérationnel de 2016.

Bien que le succès de ces innovations ne puisse être garanti, le conseil d'administration et la direction du groupe restent confiants que cette stratégie d'innovation et d'investissements dans ses marques et ses outils de production, combinée à ses efforts d'amélioration continue et de réduction des coûts, lui permettront à terme de soutenir la croissance et

la rentabilité future du Groupe, tout en réduisant son empreinte carbone.

8. CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Le Conseil d'Administration supervise la mise en œuvre du cadre référentiel du contrôle interne et la gestion des risques.

Le Comité d'Audit est chargé, e.a. des missions suivantes:

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société;
- suivi de l'audit interne et de son efficacité;
- suivi du contrôle légal des comptes annuels de Spadel S.A. et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le commissaire chargé du contrôle des comptes consolidés;

En outre la société a engagé un Auditeur Interne avec pour mission l'analyse et l'évaluation, de manière indépendante, de l'existence et du fonctionnement du système de contrôle interne, ainsi que la formulation de recommandations en vue de l'amélioration de celui-ci. L'Auditeur Interne rapporte hiérarchiquement au Directeur Financier et fonctionnellement au Président du Comité d'Audit. Il assiste aux réunions du Comité d'Audit dont il rédige le rapport.

Le Comité d'Audit revoit annuellement le plan d'audit interne. Cette révision s'effectue sur base d'une cartographie des risques approuvée par le Comité. L'Auditeur Interne fait également régulièrement au Comité d'Audit un rapport sur les risques et litiges pouvant impacter le résultat. Le Comité d'Audit fait, après chaque réunion, un rapport au Conseil

d'Administration. Une copie du rapport est remise aux Administrateurs sous forme synthétique.

Concernant le processus d'élaboration de l'information financière, Spadel a mis en place un système de contrôle interne et de gestion des risques permettant d'assurer :

- que les informations financières, établies en conformité avec les normes comptables belges au niveau de Spadel S.A. et les International Financial Reporting Standards (IFRS) au niveau consolidé soient publiées dans les délais légaux et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société et consolidés ainsi que des filiales de la Société comprises dans la consolidation;
- que le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires et la situation de la Société et des filiales comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Des procédures sont en place pour s'assurer que les investissements et les achats de fournitures et services se réalisent dans le cadre des budgets arrêtés par le Conseil d'Administration et sous le contrôle du Management Exécutif. Un système de contrôle des factures relatives à ces opérations est en place.

Des indicateurs de performance ont été fixés pour les différentes opérations industrielles et commerciales. Les performances des marchés et des opérations font l'objet d'un reporting trimestriel au niveau du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration.

La cartographie des risques approuvée par le Comité d'Audit identifie les risques significatifs. La Direction Générale a mis en place un Comité de Gestion des Risques chargé:

- de s'assurer que les risques majeurs (key risks) soient identifiés, que la gestion de ces risques soit attribuée à un manager propriétaire du risque et qu'ils fassent l'objet de mesures de mitigation adéquates
- de créer un « risk awareness » dans toutes les activités du Groupe et dans la définition de la stratégie

Le Comité de gestion des risques a communiqué à chaque manager les risques dont il est responsable.

Les principaux risques et incertitudes pesant sur les activités de l'entreprise sont décrits dans le présent rapport de gestion.

9. FACTEURS DE RISQUES

De par ses activités, le groupe Spadel est exposé à différents facteurs de risques :

- **Risque de change :** La majeure partie des activités du Groupe est localisée dans la zone Euro. Seules les activités de la succursale Spadel UK sont conclues en GBP; ces activités contribuent à concurrence de moins de 5% du chiffre d'affaires du Groupe. Il existe par ailleurs très peu d'opérations en devises étrangères. Le risque de change est dès lors peu significatif.
- **Risque de taux d'intérêt :** Outre les dettes commerciales classiques, la majeure partie des dettes du Groupe sont constituées de dettes cautions. Ces dettes ne portent pas intérêt. Le Groupe ne détient pas d'actif à long terme significatif portant intérêt. De manière générale, le résultat et la trésorerie opérationnelle du Groupe Spadel sont largement indépendants des fluctuations des taux d'intérêt du marché.
- **Risque de prix :** Les actifs financiers de Spadel sont des placements sans risque effectués en bon père de famille. Les risques principaux auxquels le Groupe est exposé concernent les prix de la matière PET et d'ingrédients pour les limonades,

ainsi que le prix de l'énergie, avec ses effets sur les coûts de fabrication et les coûts de transport.

- **Risque de crédit :** Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts auprès des institutions financières, ainsi que des créances clients. S'agissant des dépôts auprès d'institutions financières, seules les contreparties ayant un rating minimum de A selon des notations effectuées par des tiers indépendants sont acceptées. Le Groupe investit également à très court terme dans du papier commercial recommandé par ses banquiers habituels. Le Groupe a une concentration de risque de crédit sur quelques clients importants.

Ces clients font l'objet d'un suivi régulier quant à leurs paiements. La direction n'anticipe pas de perte découlant d'une défaillance de ces contreparties.

- **Risque de liquidité :** Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Le Groupe a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.
- **Risques liés aux litiges :** Le groupe évalue de manière régulière son exposition aux plaintes et litiges survenant dans le cours normal de ses activités et comptabilise les provisions adéquates.
- **Risques liés à la marche des affaires :** les principaux risques et incertitudes pesant sur la marche des affaires de l'entreprise sont :
 - l'évolution de la consommation globale d'eau embouteillée
 - le questionnement sur l'impact environnemental de nos produits
 - la défection ou la contamination d'un produit commercialisé par Groupe

- la communication dénigrante du secteur de la distribution publique d'eau
- la disponibilité et la volatilité des prix des matières et de l'énergie
- la concentration sans cesse croissante dans le secteur de la distribution
- la montée des marques de distributeurs (MDD) et des premiers prix
- l'évolution des taxes sur les différents types d'emballage

10. ACTIONNARIAT

La Société n'a pas reçu en 2015 de notification de déclarations de transparence en vertu de l'article 14, alinéa 4, de la loi du 2 mai 2007 sur la déclaration des participations importantes.

La Société a reçu des notifications au titre de l'article 74 § 8 de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, datées du 27 août 2015, émanant de Monsieur Marc du Bois, la Sarl Guyan et la S.A. Finances & Industries. Ces notifications peuvent être consultées sur le site internet du Groupe, www.spadel.com, onglet Investor Relations.

Sur base de la notification du 27 août 2015 et des renseignements dont la Société dispose par ailleurs suite à l'Offre Publique d'Acquisition, par la S.A. Finances et Industries, portant sur la totalité des actions ordinaires émises par la Société non encore détenues par elle et les personnes qui lui sont liées la structure de l'actionariat et du contrôle final au 31 décembre 2015 se présente comme suit:

NOMBRE TOTAL D' ACTIONS (DENOMINATEUR) : 4.150.350

	Actions représentatives du capital	
	Nb d'actions	% du total
FINANCES & INDUSTRIES S.A. – Bruxelles	3.861.187	93,03
PUBLIC	289.163	6,97
Total	4.150.350	100,00

La Société de participation Guyan (Luxembourg) détient 86,81% des actions de Finances & Industries S.A.

L'actionariat de la société de participation Guyan est composé comme suit:

- Monsieur Marc du Bois qui détient 110.383 parts correspondant à 55,89% des parts sociales représentatives de son capital et donc 55,89% des droits de vote si on ne tient pas compte d'une éventuelle suspension des droits de vote des 10.803 parts sociales propres détenues par Guyan et 59,12 % des droits de vote en tenant compte d'une éventuelle suspension de ces droits de vote ;
- Finances & Industries S.A., qui détient 76.284 parts correspondant à 38,62% des parts sociales représentatives de son capital et donc 38,62% des droits de vote si on ne tient pas compte d'une éventuelle suspension des droits de vote des 10.803 parts sociales détenues par Guyan et 40,86% des droits de vote en tenant compte d'une éventuelle suspension de ces droits de vote ;
- Les deux enfants de Monsieur Marc du Bois.

Le Conseil d'Administration n'a pas connaissance d'éléments visés à l'article 34, 3°, 5°, 7° et 8° de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers

admis à la négociation sur un marché réglementé, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition.

Il n'y a pas, à la connaissance du Conseil d'administration, de comités d'actionnaires ou d'administrateurs constitués en application ou non de conventions entre actionnaires.

Aucune transaction sur titres de la société n'a été notifiée au Président du Conseil d'administration au 25 mars 2016 dans le cadre des règles arrêtées par le Conseil d'administration en la matière.

11. INDICATIONS RELATIVES AUX RELATIONS ENTRE SOCIÉTÉS (ART. 524 C.SOC.)

Il n'y a pas eu en 2015 d'opérations relevant de l'article 524 du Code des Sociétés.

12. INDICATIONS RELATIVES AU RACHAT D' ACTIONS PROPRES

Il n'y a pas eu en 2015 d'opération de rachat d'actions propres relevant de l'article 624 du Code des Sociétés.

13. EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le Conseil n'a pas connaissance d'autres événements survenus après la clôture de l'exercice qui pourraient avoir une influence significative sur les comptes annuels.

14. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Charte de gouvernement d'entreprise de Spadel définit ses règles de gouvernance.

La Charte a été arrêtée originalement par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 30 mars 2006. Elle a été revue à plusieurs reprises pour refléter les modifications ou adaptations intervenues depuis.

La Charte peut être consultée sur le site corporate du Groupe Spadel à l'adresse www.spadel.com. Cette Charte s'inspire des prescrits du Code belge sur la Gouvernance d'Entreprise (Code 2009, publié sur le site www.corporategovernancecommittee.be) que la Société a adopté comme son code de référence. Ceci en tenant compte de la taille et des caractéristiques du Groupe Spadel.

La Société publie également dans le rapport de gestion de Spadel S.A. une déclaration de gouvernement d'entreprise conformément à l'article 96, § 2 et 3 du Code des Sociétés.

Le Conseil d'Administration tient à remercier tous les collaborateurs pour les efforts fournis au cours de cette année 2015.

Le 25 mars 2016 Le Conseil d'Administration



A chaque table ses perles
www.bru.be

BRU[®]

Déclaration de Gouvernement d'Entreprise

1. LA CHARTE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1. LE CODE 2009

La Charte de Gouvernement d'Entreprise de Spadel définit ses règles de gouvernance. Elle a été arrêtée originalement par le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 30 mars 2006. La Charte a été revue à plusieurs reprises pour refléter les modifications ou adaptations intervenues depuis. La dernière modification date du 25 mars 2016.

La Charte peut être consultée sur le site du Groupe Spadel à l'adresse www.spadel.com. Elle s'inspire des prescrits du Code belge de gouvernance d'entreprise (Code 2009, publié sur le site www.corporategovernancecommittee.be) que la Société a adopté comme son code de référence, ceci en tenant compte de la taille et des caractéristiques du Groupe Spadel.

Elle s'écarte, dans cet esprit, du Code 2009 sur les points suivants:

- Règlements d'ordre intérieur du Conseil d'Administration, des Comités constitués au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif (Code 2009, principes 1.1, 5.1 et 6.1): les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration, des Comités constitués au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif ne font pas l'objet d'un règlement formel, mais sont reprises dans les chapitres ad hoc de la Charte de Gouvernement d'Entreprise;
- Composition du Conseil d'Administration (Code 2009, principe 2.1.): le Conseil d'Administration intègre dans sa procédure de sélection le critère de la diversité des compétences et des genres;
- Longueur des mandats des Administrateurs (Code 2009, principe 4.6.): Le Conseil d'Administration veille à ramener progressivement la durée des mandats à quatre ans;
- Composition du Comité d'Audit (Code 2009, principe 5.2/4): le Comité d'Audit est composé de deux Administrateurs non exécutifs dont un Administrateur Indépendant.

1.2. AUTRES PRATIQUES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Charte de Gouvernement d'Entreprise comporte un chapitre 4 incluant un Code de conduite s'adressant aux Administrateurs (point 4.1) et la politique établie par le Conseil d'Administration pour les transactions et autres relations contractuelles entre les sociétés du Groupe Spadel et les Administrateurs et Managers Exécutifs.

Par ailleurs, Spadel a redéfini en 2010 sa Mission (raison d'être, engagement, responsabilité et valeurs). Ces éléments sont repris dans la Charte de Gouvernement d'Entreprise et dans le Rapport annuel du Groupe.

Le développement durable a toujours été un concept fondamental de la mission de Spadel. Le

Groupe a fixé ses objectifs en matière de responsabilité sociétale (RSE) pour 2015 et 2020. Ces objectifs sont décrits dans l'addendum au Rapport de Développement Durable, intitulé « Caring for our Community and the Nature », publié sur le site internet du Groupe (www.spadel.com, onglet Le développement durable). Ils constituent des engagements concrets à l'égard des lignes stratégiques que le Groupe s'était déjà fixé : la naturalité comme fil conducteur de la protection des nappes aquifères et du développement de ses produits, la réduction significative de l'empreinte écologique et le renforcement de son rôle de partenaire responsable dans la société. Le Rapport de Développement Durable est mis à jour tous les deux ans. Il peut être consulté sur le site www.sustainabilityspadel.com.

S'inscrivant dans le cadre de sa démarche en termes de responsabilité sociétale, la Direction du Groupe Spadel a souscrit la Spadel Sustainable Policy déterminant les engagements du Groupe sur le plan de la conduite éthique des affaires. Spadel a pour objectif de s'inscrire pleinement dans les standards internationaux relatifs à la conduite des affaires, au respect des droits de l'homme et de l'environnement.

2. LES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

2.1. CONTRÔLE INTERNE

Le Conseil d'Administration supervise la mise en œuvre du cadre référentiel du contrôle interne et la gestion des risques.

Le Comité d'Audit est chargé, entre autres, des missions suivantes:

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société ;
- suivi de l'audit interne et de son efficacité;
- suivi du contrôle légal des comptes annuels de Spadel S.A. et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire chargé du contrôle des comptes consolidés.

En outre la société a engagé en 2008 un Auditeur Interne avec pour mission l'analyse et l'évaluation, de manière indépendante, de l'existence et du fonctionnement du système de contrôle interne, ainsi que la formulation de recommandations en vue de l'amélioration de celui-ci. L'Auditeur Interne rapporte hiérarchiquement au Directeur Financier et fonctionnellement au Président du Comité d'Audit. Il assiste aux réunions du Comité d'Audit dont il rédige le rapport.

Le Comité d'Audit revoit annuellement le plan d'audit interne. Cette révision s'effectue depuis le 1er janvier 2012 sur la base d'une cartographie des risques approuvée par le Comité d'Audit lors de sa réunion du 15 novembre 2011. L'Auditeur Interne fait également régulièrement au Comité d'Audit un

rapport sur les risques et litiges pouvant impacter le résultat. Le Comité d'Audit fait, après chaque réunion, un rapport au Conseil d'Administration. Une copie du rapport est remise aux Administrateurs sous forme synthétique.

Concernant le processus d'élaboration de l'information financière, Spadel a mis en place un système de contrôle interne et de gestion des risques permettant d'assurer :

- que les informations financières, établies en conformité avec les normes comptables belges au niveau de Spadel S.A. et les International Financial Reporting Standards (IFRS) au niveau consolidé, soient publiées dans les délais légaux et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats consolidés de la Société, ainsi que des filiales de la Société comprises dans la consolidation ;
- que le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires et la situation de la Société et des filiales comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Des procédures sont en place pour s'assurer que les investissements et les achats de fournitures et services se réalisent dans le cadre des budgets arrêtés par le Conseil d'Administration et sous le contrôle du Management Exécutif. Un système de contrôle des factures relatives à ces opérations est en place.

Des indicateurs de performance ont été fixés pour les différentes opérations industrielles et commerciales. Les performances des marchés et des opérations font l'objet d'un reporting trimestriel au niveau du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration.

La cartographie des risques approuvée par le Comité d'Audit identifie les risques significatifs. La

Direction Générale a mis en place un Comité de Gestion des Risques chargé d'identifier les risques les plus importants, de désigner un responsable par risque et de prévoir des mesures adéquates ainsi que de veiller à sensibiliser l'ensemble du Groupe aux risques. Le Comité de Gestion des Risques a communiqué à chaque manager les risques dont il est responsable. Les principaux risques et incertitudes pesant sur les activités de l'entreprise sont décrits dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

2.2. CONTRÔLE EXTERNE

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL, représentée par Monsieur Eric Van Hoof, a été nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2010, comme Commissaire de la Société, pour une période de trois ans venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013. Ce mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 13 juin 2013, pour une nouvelle période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016. Le montant des émoluments du Commissaire sont publiés, conformément à l'article 134 du Code des Sociétés en annexe aux comptes consolidés et à la rubrique C 5.17.2 des comptes de la Société.

3. ACTIONNARIAT

En 2015, la Société n'a pas reçu de notification de déclarations de transparence en vertu de l'article 14, alinéa 4, de la loi du 2 mai 2007 sur la déclaration des participations importantes.

La Société a reçu des notifications au titre de l'article 74 § 8 de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, datées du 27 août 2015 émanant de Monsieur Marc du Bois, la Sarl Guyan et la S.A. Finances & Industries. Ces notifications peuvent être consultées sur le site internet du Groupe, www.spadel.com, onglet Investor Relations.

Sur base des notifications du 27 août 2015 et des renseignements dont la Société dispose par ailleurs suite à l'Offre Publique d'Acquisition volontaire, conditionnelle et rémunérée en espèces par la S.A. Finances et Industries, portant sur la totalité des actions ordinaires émises par la Société non encore détenues par elle et les personnes qui lui sont liées la structure de l'actionariat et du contrôle final au 31 décembre 2015 se présente comme suit:

La Société de participation Guyan (Luxembourg) Sarl, détient en propriété 347.260 actions dans le capital de Finances & Industries S.A. représentant 86,81 % de son capital social et des droits de vote.

L'actionariat de la société de participation Guyan Sarl est composé comme suit:

- Monsieur Marc du Bois qui détient en propriété 110.383 parts sociales, soit 55,89 % des parts sociales représentatives de son capital et donc 55,89 % des droits de vote en ne tenant pas compte d'une éventuelle suspension des droits de vote des 10.803 parts sociales propres détenues par Guyan et 59,12 % des droits de vote en tenant compte d'une éventuelle suspension de ces droits de vote;
- Finances & Industries S.A., qui détient 76.284 parts sociales en propriété, soit 38,62 % des parts sociales représentatives de son capital et donc 38,62 % des droits de vote si on ne tient pas compte d'une éventuelle suspension des droits de vote des 10.803 parts sociales détenues par Guyan et 40,86 % des droits de vote en tenant compte d'une éventuelle suspension de ces droits de vote;
- Les deux enfants de Monsieur Marc du Bois.

Le Conseil d'Administration n'a pas connaissance d'éléments, visés à l'article 34, 3°, 5°, 7° et 8° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition.

NOMBRE TOTAL D' ACTIONS (DÉNOMINATEUR) : 4.150.350

	Actions représentatives du capital	
	Nombre d'actions	% du total
FINANCES & INDUSTRIES S.A. – Bruxelles	3.861.187	93,03
PUBLIC	289.163	6,97%
TOTAL	4.150.350	100,00

Il n'y a pas, à la connaissance du Conseil d'Administration, de Comités d'Actionnaires ou d'Administrateurs constitués en application ou non de conventions entre Actionnaires.

Aucune transaction sur titres de la Société n'a été notifiée au Président du Conseil d'Administration au 25 mars 2016 dans le cadre des règles arrêtées par le Conseil d'Administration en la matière.

La société a procédé en 2015, comme annoncé dans son communiqué du 29 mai 2015, à la vente de 3.202 actions en vertu de l'article 11 de la loi du 14 décembre 2005 sur la suppression des titres au porteur. Le produit de la vente a été déposé auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations.

4. LES STRUCTURES D'ADMINISTRATION ET LEUR FONCTIONNEMENT

Les règles régissant la composition, les responsabilités et le fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités créés en son sein sont décrites dans la Charte de gouvernement d'entreprise de Spadel.

4.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Spadel est composé au 25 mars 2016 de sept membres. Trois Administrateurs représentent en fait l'Actionnaire majoritaire. Quatre Administrateurs sont indépendants des Actionnaires et du Management de la Société au sens de l'article 524 §2, alinéa 1er du Code des Sociétés. Ils répondent aux critères d'indépendance déterminés par l'article 526ter du Code des Sociétés.

Nom	Qualité	Fin du mandat
Monsieur Marc du Bois	Administrateur délégué	2021
Finances & Industries S.A. dont le représentant permanent est Monsieur Axel Miller Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel ⁽¹⁾ exercés par Monsieur Axel Miller: Administrateur délégué de D'leteren, Administrateur de Carmeuse (Président), Duvel Moortgat et IPM (Président) ⁽²⁾ .	Administrateur	2018
Cofimatra S.A. , dont le représentant permanent est Monsieur Roland Vaxelaire Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel : Fondateur et Directeur général de Responsibility Management, Administrateur de Mérieux Nutrisciences , et de Doucet (Président).	Administrateur	2016
Anne Charlotte Amory Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel: Présidente et co-fondatrice de la société 21-22, Membre du Comité Exécutif de la fondation de la Philharmonie de Paris	Administratrice Indépendante	2020
Le Baron Vandemoortele Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel : Président du Groupe Vandemoortele, Administrateur de Ardo Groupe	Administrateur Indépendant	2020
La BVBA M.O.S.T. , dont le représentant permanent est Monsieur Frank Meysman Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel : Administrateur de WDP, Picanol, Thomas Cook (Président) et JBC (Président)	Administrateur Indépendant	2016
La BVBA Thijs Johnny , dont le représentant permanent est Monsieur Johnny Thijs Occupation principale et/ou mandats en dehors du Groupe Spadel : Administrateur de Betafence (Président) Recticel (Président), Delhaize Group, USG People, Ghelamco Invest et Essers.	Président du Conseil d'Administration Administrateur Indépendant	2016

¹ Indique la situation des mandats extérieurs en 2015

² Jusqu'en octobre 2015

La BVBA Thijs Johnny, dont le représentant permanent est Monsieur Johnny Thijs a été désignée, par le Conseil d'Administration, comme Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Marc du Bois exerce une fonction exécutive au sein de Spadel.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé, lors de sa réunion du 25 mars 2016, de proposer à l'Assemblée Générale du 9 juin 2016 :

- de renouveler, pour une période de quatre années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020, les mandats d'Administrateur de COFIMATRA S.A., avec comme représentant permanent Monsieur Roland Vaxelaire, BVBA M.O.S.T., avec comme représentant permanent Monsieur Frank Meysman et BVBA THIJS Johnny, avec comme représentant permanent Monsieur Johnny Thijs,

La BVBA M.O.S.T. et la BVBA THIJS Johnny siégeant au Conseil d'Administration en tant qu'Administrateur non exécutif depuis douze ans, n'auront, en cas d'élection, plus la qualité d'Administrateur Indépendant, dans le sens de l'article 524 § 2 alinéa 1^{er} du Code des Sociétés.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration s'est réuni huit fois en 2015. Tous les membres ont participé à toutes les réunions à l'exception de Madame Anne Charlotte Amaury et Monsieur Frank Meysman qui n'ont pas pu participer à une réunion.

Le Conseil a examiné lors de ses réunions trimestrielles :

- le suivi de ses décisions ;
- les rapports et recommandations des Comités d'Audit et de Nomination et Rémunération ;
- l'évolution de la situation commerciale par marché, sur les marchés principaux du Groupe, par rapport au trimestre écoulé et à la date de la réunion avec

un focus particulier sur les points d'attention et les plans d'action;

- la situation financière de Spadel S.A. et consolidée par rapport au trimestre écoulé;
- divers sujets ou dossiers particuliers dont l'examen de l'opportunité de mettre en place un Comité de Direction, au sens de l'article 524bis du Code des Sociétés ;
- les conclusions de l'évaluation du Conseil d'Administration et des Comités institués en son sein.

Les sujets suivants ont également été portés à l'ordre du jour des réunions trimestrielles du Conseil:

- 1^{er} trimestre : arrêté des comptes de l'exercice écoulé et la préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire et du communiqué sur les résultats annuels ;
- 2^{ème} trimestre: questions relatives à la marche des affaires ;
- 3^{ème} trimestre : arrêté de la situation semestrielle et du communiqué sur les résultats semestriels ;
- 4^{ème} trimestre : approbation des budgets et plans d'investissements pour l'année suivante.

Lors d'une ou plusieurs de ses réunions, le Conseil d'Administration a également traité les points suivants :

- examen et approbation de la nouvelle architecture de la marque SPA ainsi que du plan de rajeunissement de la marque BRU ;
- examen et approbation du plan stratégique 2016-2020 ;
- décisions à prendre à la suite de l'annonce faite au Conseil d'Administration par Finances & Industries S.A. de sa décision d'entamer une réflexion et des travaux pouvant à terme mener à ce qu'elle lance une offre publique d'acquisition sur l'ensemble des titres de capital de Spadel S.A. non encore détenus par Finances & Industries S.A. ;
- décisions à prendre dans le cadre de l'offre publique d'acquisition volontaire contre espèces,

éventuellement suivie d'une offre de reprise, faite par Finances & Industries S.A. sur toutes les actions de Spadel S.A. non encore détenues par Finances & Industries S.A. ou les personnes qui lui sont liées au prix de 95 € par action (coupons n° 17 et suivants attachés) (ci-après dénommée « l'Offre »), dont notamment l'examen du projet de prospectus relatif à l'Offre, ainsi que l'examen et l'approbation d'un premier projet de mémoire en réponse à soumettre à la FSMA pour approbation dans le cadre de l'Offre;

Le 9 novembre 2015, le Conseil d'Administration de Spadel S.A. a approuvé, par consentement unanime des administrateurs exprimé par écrit, un nouveau projet de mémoire en réponse à soumettre à la FSMA pour approbation dans le cadre de l'Offre.

Une réponse au représentant de certains actionnaires minoritaires a été donnée par le Président du Conseil d'Administration de la Société par lettre du 8 décembre 2015. Copie de cette lettre a été envoyée à la FSMA et à Euronext Brussels.

APERÇU DES EFFORTS CONSENTIS AFIN QU'AU MOINS UN TIERS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SOIENT DE SEXE DIFFÉRENT

Le Conseil d'Administration poursuit sa réflexion au niveau de la diversité des compétences et des genres, étant entendu qu'il devra être composé, au 1^{er} janvier 2019, pour un tiers au moins, d'Administrateurs de sexe différents de celui des autres membres.

4.2. COMITÉS CRÉÉS PAR LE CONSEIL

Spadel compte deux Comités institués au sein du Conseil d'Administration.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'Audit compte deux membres, Administrateurs non Exécutifs: BVBA M.O.S.T. avec comme représentant permanent Monsieur Frank Meysman (Président), et Cofimatra S.A. avec comme représentant permanent Monsieur Roland Vaxelaire.

La BVBA M.O.S.T. est un Administrateur Indépendant. Monsieur Frank Meysman est, de par sa formation (licencié en sciences économiques appliquées) et sa longue expérience professionnelle comme Manager Exécutif ou Administrateur, compétent en matière d'audit et de comptabilité.

Le Comité d'Audit s'est réuni trois fois en 2015. Tous les membres étaient présents.

Le Commissaire, le Président du Comité Exécutif, ainsi que le Directeur Financier et l'Auditeur Interne ont assisté aux réunions du Comité d'Audit. Lors de chaque réunion, un moment de rencontre est prévu entre le Comité et le Commissaire, hors la présence du Management.

Au cours de ses réunions le Comité d'Audit a examiné entre autres les questions suivantes :

- examen de la situation financière annuelle 2014 et consolidée semestrielle 2015 ;
- revue des projets de communiqués de presse;
- examen des conclusions émises par le Commissaire à la suite des travaux réalisés au cours de l'audit intérimaire et de l'audit des comptes arrêtés au 31 décembre 2014 et de l'audit intérimaire 2015 ;
- validation de l'approche d'audit Ernst & Young pour la certification des comptes annuels 2015;
- renouvellement du mandat du Commissaire;

- validation du plan d'audit interne 2015;
- revue du test d'impairment relatif aux sociétés Les Grandes Sources de Wattwiller et eaux Minérales de Ribeauvillé;
- examen des conclusions de l'auditeur interne relatives à l'audit de points particuliers;
- examen de la politique mise en place concernant la trésorerie ;
- revue des engagements en matière de pension (IAS 19) ;
- examen des litiges et des risques;
- suivi des points d'action émis par le Comité d'Audit.

Le Président du Comité d'Audit a soumis lors de la réunion du Conseil d'Administration qui a suivi chaque réunion du Comité d'Audit un rapport de sa réunion ainsi que de ses décisions pour ratification.

LE COMITÉ DE NOMINATION ET RÉMUNÉRATION

Le Comité de Nomination et Rémunération est composé de trois membres, Administrateurs non Exécutifs, dont deux sont des Administrateurs Indépendants. Ses membres sont : le Baron Vandemoortele, Cofimatra S.A. avec comme représentant permanent Monsieur Roland Vaxelaire, et Thijs Johnny BVBA avec comme représentant permanent Monsieur Johnny Thijs (Président). Ses membres possèdent de par leur fonction présente ou passée de dirigeants d'entreprise, l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

Le Comité s'est réuni une fois en 2015. Tous ses membres étaient présents. Le Président du Comité Exécutif a assisté à la réunion du Comité sauf pour les points le concernant personnellement. La Directrice des Ressources Humaines a également participé à la réunion sauf pour les points qui la concernent personnellement. Au cours de ses réunions, le Comité de Nomination et de

Rémunération a examiné entre autres les questions suivantes :

- validation du calcul du bonus annuel 2014 des membres du Management Exécutif et estimation du calcul du bonus LTI 2012-2014 ;
- revue du rapport Tower Watson sur la comparaison avec les normes du marché de la rémunération des membres du Management Exécutif, revue de la rémunération 2015 des membres du Management Exécutif ;
- point de situation sur la mise en place d'un Comité de Direction dans le sens de l'article 524bis du Code des Sociétés ;
- plan d'objectifs personnels du CEO pour l'année 2015 ;
- examen du rapport de rémunération afférent à l'exercice 2014.

Le Président du Comité de Nomination et Rémunération a soumis lors de la réunion du Conseil d'Administration qui a suivi cette réunion du Comité de Nomination et Rémunération, un rapport de sa réunion ainsi que de ses décisions pour ratification.

4.3. TRANSACTIONS OU AUTRES RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA SOCIÉTÉ, Y COMPRIS LES SOCIÉTÉS LIÉES, ET LES ADMINISTRATEURS NON COUVERTES PAR LES DISPOSITIONS LÉGALES EN MATIÈRE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a pas eu de transactions ou autres relations contractuelles entre la Société, y compris les sociétés liées, et les Administrateurs ou les membres du Management Exécutif non couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêt.

4.4. ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS CRÉÉS EN SON SEIN

La Charte de Gouvernement d'Entreprise de Spadel prévoit que le Conseil d'Administration procède tous les deux ans à une évaluation de son fonctionnement et de celui de ses Comités. Il procède, de même, à l'évaluation de sa composition et de celle de ses Comités.

Cette évaluation a lieu sous la forme d'interviews personnelles de ses membres par le Président du Conseil d'Administration sur la base d'un questionnaire abordant les points suivants :

- l'impression générale concernant le fonctionnement du Conseil d'Administration ;
- l'organisation du Conseil d'Administration (ordre du jour, documentation, reporting, réquence et longueur) ;
- l'organisation des Comités d'Audit et de Nomination et Rémunération (ordre du jour, fréquence et longueur des réunions, composition, information et documentation) ;
- la composition du Conseil d'Administration (nombre, diversité, compétences, indépendance, rotation) ;

- la compréhension par les administrateurs de leurs rôle et devoirs ;
- l'implication et l'engagement du Conseil d'Administration (connaissance du secteur industriel, relation avec le management, contacts hors réunions, développement de la stratégie) ;
- la communication avec les actionnaires (rapports, rôle du Président du Conseil) ;
- les réflexions prospectives (planning de succession pour les membres exécutifs et non-exécutifs, besoin en développement des administrateurs, compliance au niveau du Gouvernement d'Entreprise, réflexion stratégique) ;
- l'efficacité globale du Conseil.

Les conclusions sont discutées lors d'une réunion du Conseil d'Administration hors présence du Management.

Le Conseil d'Administration a procédé en 2015 à une évaluation de son fonctionnement et de celui de ses Comités.

5. LE MANAGEMENT EXÉCUTIF

Il n'y a pas de Comité de Direction dans le sens de l'article 524bis du Code des Sociétés. Le Conseil d'Administration a estimé, qu'il n'était pas opportun de mettre en place un tel Comité de Direction. Le Management Exécutif du Groupe est composé aujourd'hui du Président du Comité Exécutif - Monsieur Marc du Bois — et des membres du Comité Exécutif. Marc du Bois, Administrateur délégué de la Société et CEO du Groupe Spadel, a la responsabilité générale du Groupe et de la Société. Outre les membres du Comité Exécutif, les fonctions suivantes lui rapportent: Communication et Responsabilité Sociétale.

Spa Touch of

0
kcal



Het bruisend water van Spa met een prikkelende extra toets
L'eau pétillante de Spa avec une touche de savoureuse fraîcheur

Op het leven  A la vie

Nieuw | Nouveau

100% ingrediënten van natuurlijke oorsprong.
100% d'ingrédients d'origine naturelle



A la vie  Op het leven

Le Comité Exécutif était composé, en 2015, outre de Marc du Bois, des responsables des fonctions suivantes :

- Stefan De Clercq (Marché Pays-Bas) ;
- KINGCO S.A. représentée par Dirk Van de Walle (Marché Belux et Export, R&D & Innovation);
- Franck Lecomte (Direction Générale France et Grande-Bretagne) ;
- Vincent Mazy (Opérations) ;
- Didier De Sorgher (Finances) ;
- Erika De Vos (Ressources Humaines)⁽³⁾
- Bart Tuyls (Ressources Humaines)⁽⁴⁾

Ainsi que de Madame Mary Yvonne Franceschini, Assistante.

Le Comité Exécutif s'est réuni 21 fois en 2015.

Outre la revue de l'évolution de la situation commerciale sur les différents marchés sur lesquels le Groupe Spadel opère et des points d'attention et des plans d'action, le Comité Exécutif est également amené à se prononcer sur les différents projets touchant les activités du Groupe. Lors de la réunion qui suit une réunion du Conseil d'Administration, les décisions, demandes et recommandations du Conseil sont passées en revue et traduites, là où cela s'avère nécessaire, en points d'action.

6. RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DU MANAGEMENT EXÉCUTIF

6.1. PROCÉDURE INTERNE POUR ÉLABORER UNE POLITIQUE RELATIVE À LA RÉMUNÉRATION ET FIXER LE NIVEAU DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS ET DES MANAGERS EXÉCUTIFS

LES ADMINISTRATEURS

L'article 15 des statuts dispose que l'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs des émoluments fixes et des jetons de présence. En outre, poursuit cet article, les Administrateurs seront indemnisés des dépenses normales et justifiées exposées dans l'exercice de leur fonction dans le cadre de mandats particuliers qu'ils exercent pour le compte de la Société.

Il appartient au Comité de Nomination et Rémunération de formuler des propositions au Conseil d'Administration sur la politique de rémunération des Administrateurs et, s'il y a lieu sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

La rémunération actuelle des Administrateurs a été arrêtée sur proposition du Conseil d'Administration, par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2015⁽⁵⁾. Cette rémunération se présente comme suit :

Réunions du Conseil d'Administration :

Rémunération	Pour les 5 réunions fixes		Par réunion additionnelle
	Fixe	Liée à la présence aux réunions	
Président du Conseil d'Administration	30.000 €	30.000 € (soit 6.000 € par réunion)	12.000€
Administrateurs (par Administrateur)	15.000 €	15.000€ (soit 3.000 € par réunion)	6.000 €

Réunions des Comités d'Audit et de Nomination et Rémunération

	Par réunion à laquelle le membre du Comité assiste effectivement
Président du Comité	5.000 €
Administrateurs (par administrateur)	2.500 €

Elle n'est pas indexée. Le niveau de rémunération est évalué par le Conseil d'Administration dans le cadre de son évaluation de son fonctionnement. Il n'y a pas de rémunération liée aux prestations de la Société ou du Groupe pour les Administrateurs non Exécutifs. De même en ce qui concerne l'Administrateur délégué en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la Société.

³ Jusqu'au 31 mars 2015

⁴ Depuis le 7 septembre 2015

⁵ A partir du 11 juin 2015

LES MANAGERS EXÉCUTIFS

La politique de rémunération des membres du Management Exécutif est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Nomination et Rémunération. Le Comité de Nomination et Rémunération est chargé de proposer au Conseil d'Administration la rémunération des Administrateurs Exécutifs et du Président du Comité Exécutif. Il se prononce, sur proposition de ce dernier sur le package de rémunération fixe et variable des membres du Comité Exécutif.

La politique de rémunération (rémunération de base, total cash compensation & total direct compensation) est basée sur la médiane du marché. En général, les rémunérations sont comprises dans une fourchette de -20 % à + 20 % des références du marché et tiennent compte du profil individuel du titulaire de la fonction (expérience dans la fonction et prestation). Elle est revue à intervalles réguliers sur la base d'études comparatives réalisées par une société spécialisée. Le Comité de Nomination et Rémunération examine sur la base de ce rapport s'il y a lieu d'adapter la rémunération des membres du Comité Exécutif.

6.2. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Nom de l'Administrateur	Rémunération (euros)	
BVBA Thijs Johnny (Johnny Thijs) Président du Conseil d'Administration ; Président du Comité de Nomination et Rémunération	• Réunions du Conseil d'Administration	78.000
	• Réunions du Comité de Nomination et Rémunération	5.000
Anne Charlotte Amory	• Réunions du Conseil d'Administration	33.000
Marc du Bois	• Réunions du Conseil d'Administration	39.000
Baron Vandemoortele Membre du Comité de Nomination et Rémunération	• Réunions I du Conseil d'Administration	39.000
	• Réunions du Comité de Nomination et Rémunération	2.500
BVBA MOST (Frank Meysman) Président du Comité d'Audit	• Réunions du Conseil d'Administration	36.500
	• Réunions du Comité d'Audit	15.000
Finances & Industries S.A. (Axel Miller),	• Rémunération du Conseil d'Administration	39.000
Cofimatra S.A. (Roland Vaxelaire) Membre du Comité d'Audit Membre du Comité de Nomination et Rémunération	• Rémunération du Conseil d'Administration	39.000
	• Réunions du Comité d'Audit	7.500
	• Réunions du Comité de Nomination et Rémunération	2.500
Total		336.000

Il n'y a pas eu d'autres rémunérations ou avantages attribués ou payés aux Administrateurs non Exécutifs.

Monsieur Marc du Bois a perçu, au titre de ses fonctions d'administrateur dans les filiales de la société, les rémunérations suivantes :

Administrateur délégué Spa Monopole S.A. (représentant de Gerefis S.A.)	3.600,00
Administrateur délégué Bru- Chevron S.A. (représentant de Gerefis S.A.)	2.600,00

6.3. RÉMUNÉRATION DU MANAGEMENT EXÉCUTIF

Pour rappel, le Management Exécutif du Groupe est composé du Président du Comité Exécutif et des membres du Comité Exécutif.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION APPLIQUÉE PENDANT L'EXERCICE 2015

La rémunération annuelle est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Le Management Exécutif⁵⁾ bénéficie également d'avantages (voiture de société, frais forfaitaires).

La rémunération fixe est déterminée, pour chaque membre du Management Exécutif, en fonction de la nature et de l'étendue des responsabilités de la fonction.

Le plan de rémunération variable, dans la mesure où il s'écarte du prescrit strict de l'article 520 ter, alinéa 2, du Code des Sociétés, a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires le 20 octobre 2011 et confirmé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 14 juin 2012. En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 14 juin 2012 a introduit,

à l'article 15 des statuts, une disposition autorisant la Société à déroger aux dispositions de l'article 520ter du Code des Sociétés (combiné, le cas échéant avec l'article 525, alinéa 4 du Code des Sociétés) pour toute personne entrant dans les champs d'application de ces dispositions.

La rémunération variable représente un potentiel annuel total brut, par rapport à la rémunération de base⁶⁾ de 50 % :

La rémunération variable comprend une partie – décrite au point a) ci-dessous – basée sur des critères de prestation prédéterminés et mesurables sur un an (Bonus annuel) et – pour ce qui concerne les membres du Comité Exécutif, à l'exclusion de Monsieur Marc du Bois⁷⁾ – une partie – décrite au point b) ci-dessous – basée sur des critères de prestation prédéterminés et mesurables sur trois ans (LTI).

a) Le Bonus Annuel représente un potentiel annuel brut total, par rapport à la rémunération de base de :

- 50 % pour le Président du Comité Exécutif ;
- 30 % pour les membres du Comité Exécutif.

b) Le LTI (long term incentive) représente un potentiel annuel brut total par rapport à la rémunération de base des membres du Comité Exécutif de 20 % :

Le potentiel annuel brut total correspond au montant brut que l'intéressé promérite si le Groupe et lui-même réalisent tous leurs objectifs à 100 %.

Les membres du Management Exécutif⁸⁾, sont affiliés à un plan d'assurance de groupe.

Pour la majorité d'entre eux, il s'agit d'un plan de type « contribution fixe ». Deux membres du Management Exécutif bénéficient d'un plan de type « but à atteindre ».

6.4. CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR LES RÉMUNÉRATIONS DES MANAGERS EXÉCUTIFS LIÉES AUX PRESTATIONS

CRITÈRES RELATIFS AU BONUS ANNUEL

Le Bonus Annuel des membres du Management Exécutif est basé sur les critères de prestation suivants afférents à l'année pour laquelle le Bonus annuel est attribué :

- pour le Président du Comité Exécutif le Bonus Annuel est lié au résultat d'exploitation consolidé (EBIT) du Groupe Spadel ;
- pour les membres du Comité Exécutif, les critères de prestation pris en considération diffèrent selon que le membre du Comité Exécutif est investi d'une fonction « marché », d'une fonction « opérations » ou d'une fonction « support ».

I. Critères

- part du bonus liée au résultat du Groupe:
 - le résultat d'exploitation consolidé (EBIT) du Groupe (valant pour 20 %)
 - la NSV consolidée (valant pour 20 %)
 - le Carbon Footprint (valant pour 10 %)
- part du bonus liée au résultat de l'entité (valant pour 30 %) :
 - l'EBIT consolidé par marché pour les fonctions marchés
 - les coûts gérés usine pour les fonctions Opérations
 - EBIT Groupe pour les fonctions support
- part du bonus liée au plan d'objectifs personnel, la performance individuelle (valant pour 20 %).

II. Règles communes pour l'appréciation de la réalisation des objectifs.

Les objectifs annuels relatifs aux critères de prestation financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration. Les objectifs de performance individuelle (plan d'objectifs personnel) des membres du Comité Exécutif sont arrêtés, en début

d'année, par le Président du Comité Exécutif. En deçà du résultat d'exploitation consolidé (EBIT) du Groupe Spadel minimum décrété par le Conseil d'Administration, le bonus annuel n'est attribué que sur la partie liée au résultat individuel.

Chaque critère de prestation financier est affecté d'un facteur de multiplication sur une échelle de huit valeurs (de 0 à 2) en fonction du degré de réalisation de la prestation par rapport à l'objectif fixé (si 100 % de l'objectif est atteint, le facteur de multiplication est égal à 1).

Les critères liés à la performance sont, chacun, affectés d'un facteur de multiplication sur une échelle de six valeurs à savoir la cote obtenue lors de l'évaluation de la réalisation des objectifs personnels ou des diverses participations aux projets.

Le Bonus Annuel brut attribué pour l'année concernée est la résultante de la multiplication de chaque part de bonus annuel brut potentiel par le facteur multiplicateur défini ci-dessus. Chaque partie ainsi influencée étant additionnée et donnant un montant total brut appelé Bonus Annuel Effectif.

CRITÈRES RELATIFS AU LTI

Les critères de l'éventuelle attribution du LTI sont les suivants :

- d'une part, le taux d'évolution annuel moyen de la Net Sales Value pour le cycle de trois ans, sur la base du budget en excluant la croissance inorganique (provenant, par exemple, d'acquisitions) et
- d'autre part, la moyenne des ROCE de chaque année du cycle de trois ans, sur la base du budget.

La pondération de ces deux critères est de 50 % chacun et chacun d'eux étant affectés d'un facteur multiplicateur sur une échelle de 5 valeurs (de 0 à 1,75), selon le degré d'atteinte des objectifs (si 100 %

⁵⁾ À l'exception de la S.A. KingCo et de son représentant permanent qui ne bénéficia pas de frais forfaitaires.

⁶⁾ La rémunération de base est pour le Président du Comité Exécutif la rémunération annuelle entérinée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Nominations et Rémunération et pour les membres du Comité Exécutif la rémunération mensuelle brute de décembre de l'année pour laquelle le bonus est attribué x 13,92 ou x 13 selon le cas

⁷⁾ Monsieur Marc du Bois sur sa proposition n'est plus admissible pour le plan LTI depuis le plan 2011-2013.

⁸⁾ À l'exception de la S.A. KingCo et de son représentant permanent

de l'objectif est atteint, le facteur de multiplication est égal à 1).

Les objectifs sont fixés par le Conseil d'Administration de la Société. L'attribution effective du LTI est conditionnée par l'atteinte d'un seuil minimum.

À partir du plan LTI 2013-2015 (payable en 2016), les critères d'attribution du LTI seront les suivants : marge brute au litre (valant pour 30 %), le volume total du Groupe (valant pour 30 %) et le ROCE (valant pour 40 %).

MÉTHODES APPLIQUÉES POUR VÉRIFIER S'IL A ÉTÉ SATISFAIT AUX CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PRESTATIONS AU REGARD DES OBJECTIFS

La réalisation des critères de prestation financiers est vérifiée par le Conseil d'Administration au travers des reportings trimestriels relatifs aux performances des marchés et des opérations et consolidés.

La réalisation des critères de prestation liés au plan d'objectif personnel fait l'objet d'une vérification en fin d'exercice dans le cadre de l'évaluation individuelle du membre du Management Exécutif par le Président du Comité Exécutif. La cotation attribuée est validée par le Comité de Nomination et Rémunération.

DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE RECOUVREMENT DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ATTRIBUÉE SUR LA BASE D'INFORMATIONS FINANCIÈRES ERRONÉES

Il n'y a pas de clauses contractuelles de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées.

Les bonus sont payés en deux étapes :

- en janvier, un montant brut équivalant à, selon le cas, 75 % pour l'Administrateur Délégué ou 25 % du

Bonus Annuel (la partie individuelle) pour les membres du Comité Exécutif ;

- le solde du Bonus Annuel ainsi que le LTI en avril après un nouveau calcul sur la base des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les mois de janvier et avril, auxquels les alinéas précédents réfèrent, s'entendent des mois de l'année qui suit l'exercice pour lequel le bonus est attribué. Les résultats/comptes annuels auxquels les alinéas précédents réfèrent s'entendent de ceux relatifs à l'exercice pour lequel le bonus est attribué.

Les calculs relatifs aux montants promérités au titre de la rémunération variable sont validés par le Comité de Nomination et Rémunération.

6.5. RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF EN 2015

Marc du Bois	Composant de la rémunération	Montant (€)
Administrateur délégué Président du Comité Exécutif	Indépendant	
Rémunération fixe	Rémunération brute comme Manager Exécutif dans la Société et ses filiales belges ⁹⁾	365.000,00
Rémunération variable	Bonus annuel effectif brut afférent à l'exercice 2015 ¹⁰⁾	345.549,97
Total	Total de la rémunération fixe et variable	710.549,97
Assurance Groupe	Prime payée par la Société	74.333,72
Autres avantages	Véhicule, frais forfaitaires	13.055,70

⁹⁾ Ce tableau ne comprend pas les rémunérations reprises au point 6.2.

¹⁰⁾ Il s'agit du montant pro mérité pour 2015. Ce montant est payé en 2016. Les composants de la rémunération variable et les critères d'attribution sont décrits aux points 6.3. et 6.4. ci-dessus.

6.6. RÉMUNÉRATION DES AUTRES MEMBRES DU MANAGEMENT EXÉCUTIF EN 2015

Type de rémunération	Composant de la rémunération	Montant global (€)
Rémunération fixe	Rémunération globale et board fees bruts payés en 2015 tant belges qu'étrangers	1.331.414,43
Rémunération variable	Bonus annuel effectif global brut, afférent à l'exercice 2015 ⁽¹¹⁾	548.437,68
	LTI 2013-2015 : plan basé sur des critères de prestations prédéterminés et mesurables sur trois ans ⁽¹²⁾	378.804,23
Total	Total de la rémunération fixe et variable	2.258.656,34
Assurance Groupe	Prime patronale	59.759,34
Autres avantages	Voiture de société, frais forfaitaires	19.512,08

Pour une description du plan LTI il est renvoyé aux points 6.3. et 6.4. plus haut.

¹¹ Il s'agit du montant pro mérité pour 2015. Ce montant est payé en 2016. Les composants de la rémunération variable et les critères d'attribution sont décrits aux points 6.3. et 6.4. ci-dessus.

¹² Il s'agit du montant effectivement payé en 2016 au titre du plan LTI 2013-2015.

6.7. ACTIONS, OPTIONS SUR ACTIONS OU AUTRES DROITS ACCORDÉS AUX, EXERCÉS PAR LES MEMBRES DU MANAGEMENT EXÉCUTIF OU EXPIRÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2015

Il n'y a pas de système de stock options. Aucune action, option sur actions ou autres droits n'ont été accordés aux ou exercés par les membres du Management Exécutif ou n'ont expiré en 2015.

6.8. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES RELATIVES À L'INDEMNITÉ DE DÉPART CONVENUE AVEC DES MEMBRES DU MANAGEMENT EXÉCUTIF.

Les membres suivants du Management Exécutif bénéficient de clauses contractuelles particulières en cas de départ :

- Monsieur Stefan De Clercq : application de la grille Claeys majorée de trois mois ; cette clause contractuelle est antérieure au 3 mai 2010.
- Monsieur Bart Tuyls : préavis de cinq mois ou indemnité de rupture égale à cinq mois de rémunération tant que le délai légal de préavis n'atteint pas cinq mois.

Les autres membres du Management Exécutif ne bénéficient pas de clauses particulières en cas de départ.

6.9. JUSTIFICATION ET DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'INDEMNITÉ DE DÉPART.

Le Conseil d'Administration a validé, sur avis conforme du Comité de Nomination & Rémunération, l'attribution à Madame Erika De Vos d'une indemnité de départ [·], calculée sur base de la rémunération fixe et variable.

Administration et Direction de Spadel en 2015

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Fonction	Fin du mandat	Occupation principale et mandats en dehors du Groupe Spadel
Thijs Johnny BVBA, dont le représentant permanent est Johnny Thijs	Président	2016	Administrateur de Betafence (Président), Recticel (Président), Delhaize Group, USG People, Ghelamco Invest et Essers .
Marc du Bois	Administrateur délégué	2021	
Anne Charlotte Amory	Administrateur	2020	Présidente et co-fondatrice de la société 21-22, Membre du Comité Exécutif de la fondation de la Philharmonie de Paris.
Finances & Industries S.A., dont le représentant permanent est Axel Miller, mandats exercés par Monsieur Axel Miller	Administrateur	2018	Administrateur délégué de D'leteren, Administrateur de Carmeuse (Président), Duvel Moortgat et IPM (Président) ¹ .
Baron Vandemoortele	Administrateur	2020	Président du Groupe Vandemoortele, Administrateur de Argo Group,
M.O.S.T. BVBA, dont le représentant permanent est Frank Meysman	Administrateur	2016	Administrateur de WDP, Picanol, Thomas Cook (Président) et JBC (Président).
Cofimatra S.A., dont le représentant permanent est Roland Vaxelaire	Administrateur	2016	Fondateur et directeur général de Responsibility Management, Administrateur de Mérieux Nutrisciences et de Doucet (Président).

Nom	Fonction
Guy Jacques du Bois ²	Président Fondateur
Pierre Godfroid	Président Honoraire
Pierre Drion	Président Honoraire
Henri-Noël Pauwels	Secrétaire du Conseil d'Administration

¹ Jusqu'en octobre 2015

² Décédé le 2 avril 2013

COMITÉ D'AUDIT

Nom	Fonction
M.O.S.T. BVBA dont le représentant permanent est Franck Meysman	Président
Cofimatra S.A. , dont le représentant permanent est Roland Vaxelaire	

COMITÉ DE NOMINATION & RÉMUNÉRATION

Nom	Fonction
BVBA Thijs Johnny, dont le représentant permanent est Johnny Thijs	Président
Baron Vandemoortele	
S.A. Cofimatra, dont le représentant permanent est Roland Vaxelaire	

COMMISSAIRE

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL, représentée par Monsieur Eric Van Hoof.

COMITÉ EXÉCUTIF

Nom	Fonction
Marc du Bois	Président du Comité Exécutif – Administrateur délégué Spadel S.A.
KingCo SA, représentée par Dirk Van de Walle	Directeur Marché Belux et Export, R&D et Innovation
Stefan De Clercq	Directeur Marché Pays-bas
Franck Lecomte	Directeur Général France et Grande-Bretagne
Vincent Mazy	Directeur Opérations
Didier De Sorgher	Directeur Financier
Erika De Vos ⁽³⁾	Directrice Ressources Humaines
Bart Tuyls ⁽⁴⁾	Directeur Ressources Humaines
Mary Yvonne Franceschini	Assistante

CALENDRIER DES ACTIONNAIRES

	Date
Publication du rapport annuel 2015 (site internet www.spadel.com)	29 avril 2016
Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2015	9 juin 2016
Mise en paiement du dividende (coupon n° 17)	24 juin 2016
Publication des résultats semestriels 2016	30 août 2016
Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2016	8 juin 2017

³ Jusqu'au 31 mars 2015

⁴ A partir du 7 septembre 2015



Les Alsaciens

ont le sens de la famille.

Leur eau aussi !



Carola

PUREMENT ALSACIENNE

Informations générales

ACTIVITÉS

Spadel SA et ses filiales (ci-après dénommés « Spadel ») constituent un groupe européen dont la mission est de produire et commercialiser, dans le respect de l'environnement, des produits de qualité à base d'eau minérale naturelle qui apportent de la valeur ajoutée aux consommateurs.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Le Groupe emploie 733 personnes au 31 décembre 2015.

STATUT JURIDIQUE

Spadel SA est une société anonyme dont le siège social est situé Avenue des Communautés 110, à 1200 Bruxelles. Elle est inscrite au registre des personnes morales du tribunal de commerce de Bruxelles sous le numéro 0405.844.436 (Numéro de TVA : BE 405.844.436). La dernière modification des statuts coordonnés a été publiée au Moniteur Belge en date du 23 juin 2015. La société est cotée en bourse sur le marché Euronext à Bruxelles (Code ISIN BE 0003798155).

ETATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2015, préparés selon le référentiel IFRS, ont été approuvés par le Conseil d'Administration en date du 25 mars 2016 et sont soumis à l'Assemblée Générale du 9 juin 2016 pour approbation. Les chiffres repris dans le présent document sont exprimés en milliers d'euro (KEUR), sauf mention contraire explicite.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de la société est composé comme suit :

THIJS JOHNNY BVBA,

Dont le représentant permanent est Monsieur Johnny Thijs
Président du Conseil d'Administration
Fin de mandat : 09/06/2016

MARC DU BOIS

Administrateur délégué
Fin de mandat : 10/06/2021

BARON VANDEMOORTELE

Administrateur
Fin de mandat : 11/06/2020

FINANCES ET INDUSTRIES S.A.,

Dont le représentant permanent est Monsieur Axel Miller
Administrateur
Fin de mandat : 14/06/2018

BVBA M.O.S.T.,

Dont le représentant permanent est Monsieur Frank Meysman
Administrateur
Fin de mandat : 09/06/2016

S.A. COFIMATRA

Dont le représentant permanent est Monsieur Roland Vaxelaire
Administrateur
Fin de mandat : 09/06/2016

ANNE CHARLOTTE AMORY

Administrateur
Fin de mandat : 11/06/2020

COMMISSAIRE

Le commissaire de la société est Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises SCCRL, De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, Belgique, représentée par Eric Van Hoof, représentant permanent de SPRL Eric Van Hoof. Son mandat vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de juin 2016.



”

Quand l'homme
protège l'eau,
l'eau protège
l'homme

Rapport financier

Etat consolidé de la situation financière

	Annexe	31/12/2015	31/12/2014
ACTIFS			
Actifs non-courants			
Actifs incorporels	7	16.187	16.988
Immobilisations corporelles	8	94.112	81.078
Créances commerciales et autres créances	9	18	15
Actifs d'impôts différés	17	63	309
		110.380	98.390
Actifs courants			
Stocks	10	12.977	16.371
Créances commerciales et autres créances	9	50.320	46.177
Actifs d'impôts courants		516	1.179
Actifs financiers à court terme	11	15	15
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	100.238	84.284
		164.066	148.026
Total actifs		274.446	246.416

Les annexes 1 à 32 font partie intégrante des états financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2015.

	Annexe	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves attribuables aux actionnaires de la société			
Capital	13	5.000	5.000
Ecart de conversion		207	-102
Réserves consolidées	14	129.306	113.036
		134.513	117.934
Intérêts minoritaires		-36	-36
Total capitaux propres		134.477	117.898
DETTES			
Dettes non courantes			
Dettes financières à long terme	15	-	-
Dettes pour avantages au personnel	16	7.169	8.857
Dettes d'impôts différés	17	21.813	22.865
Provisions	20	159	190
Autres dettes	19	1.051	1.198
		30.192	33.110
Dettes courantes			
Dettes cautions	4,1	35.131	32.997
Dettes financières à court terme	15	-	1.699
Dettes pour avantages au personnel	16	623	588
Dettes commerciales	18	54.593	42.777
Acomptes reçus		1.623	1.805
Dettes sociales		12.139	11.396
Dettes d'impôts courants		2.447	1.612
Provisions	20	126	138
Autres dettes	19	3.095	2.396
		109.777	95.408
Total dettes		139.969	128.518
Total capitaux propres et dettes		274.446	246.416

Les annexes 1 à 32 font partie intégrante des états financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2015.

Etat consolidé du résultat global

	Annexe	2015	2014
Chiffre d'affaires	5	241.988	231.064
Variation des produits finis et des en-cours de fabrication	10	-942	-310
Production immobilisée		10	106
Approvisionnements et marchandises		-44.213	-44.955
Services et biens divers		-104.840	-98.804
Frais de personnel	21	-51.998	-51.710
Amortissements et pertes de valeur	7,8	-12.360	-11.906
Autres produits/(charges) opérationnels	22	2.979	-32
Bénéfice/(perte) opérationnel(le)		30.624	23.453
Produits financiers	23	695	913
Charges financières	24	-372	-597
Bénéfice/(perte) avant impôts		30.947	23.769
Impôts	25	-9.934	-7.147
Bénéfice/(perte) de l'année		21.013	16.622
Autres éléments du résultat global :			
Profits (pertes) actuariels des régimes à prestations définies		756	-502
Impôts différés		-258	170
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat		498	-332
Ecart de conversion bruts		309	314
Impôts		-93	-84
Total des éléments susceptibles d'être reclassés en résultat		216	230
Autres éléments du résultat global, net d'impôt		704	-102
Résultat global total de l'année		21.727	16.520
Bénéfice/(perte) de l'année attribuable aux:			
Actionnaires de la société		21.013	16.622
Intérêts minoritaires		-	-
Résultat global total de l'année attribuable aux:			
Actionnaires de la société		21.727	16.520
Intérêts minoritaires		-	-
Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires (en EUR par action)			
- de base	30	5,06	4,01
- dilué	30	5,06	4,01

Le chiffre d'affaires exclut le montant des accises et cotisations d'emballages s'élevant à 26.112 KEUR en 2015 et 25.366 KEUR en 2014.

Les annexes 1 à 32 font partie intégrante des états financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2015.

Etat consolidé des variations des capitaux propres

	Capital	Ecart de conversion	Réserves de groupe	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2014	5.000	-416	100.944	105.528
Résultat global de l'année 2014				
Bénéfice			16.622	16.622
Ecart de conversion		314		314
Impôt sur écart de conversion			-84	-84
Autres éléments du résultat global (impact OCI – IAS 19R)			-332	-332
Dividendes distribués			-4.150	-4.150
Intérêts minoritaires				
Solde au 31 décembre 2014	5.000	-102	113.000	117.898
Résultat global de l'année 2015				
Bénéfice			21.013	21.013
Ecart de conversion		309		309
Impôt sur écart de conversion			-93	-93
Autres éléments du résultat global (impact OCI – IAS 19R)			498	498
Dividendes distribués			-5.148	-5.148
Intérêts minoritaires				
Solde au 31 décembre 2015	5.000	207	129.270	134.477

Les réserves consolidées sont détaillées en annexe 14.

Les annexes 1 à 32 font partie intégrante des états financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2015.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

	Annexe	2015	2014
Bénéfice/(perte) de l'année		21.013	16.622
Ajustements pour:			
Impôt	25	9.934	7.147
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles	8	11.352	10.912
Amortissements sur immobilisations incorporelles	7	1.008	994
(Gains)/pertes cessions immos corporelles et incorporelles	22	-190	-63
Charges non décaissées pour avantage au personnel		1.668	3.291
Produits et charges financières		-227	-266
Trésorerie brute générée par l'activité opérationnelle		44.558	38.637
Variation du besoin de fonds de roulement			
Stocks		3.394	3.376
Créances commerciales et autres		-4.147	-6.654
Dettes commerciales, cautions, sociales, avantage personnel, autres et prov CT		12.346	6.278
Trésorerie générée par l'activité opérationnelle		56.151	41.637
Impôts encaissés / (payés)		-9.242	-6.499
Trésorerie nette générée par l'activité opérationnelle		46.909	35.138
Acquisitions immos corporelles	8	-24.227	-11.895
Encaissement cessions immos incorpos & corpos		586	1.492
Acquisitions immos incorporelles	7	-571	-465
Subsides en capital		-147	-151
Trésorerie nette générée/(utilisée) par l'activité d'investissement		-24.359	-11.019
Mouvements sur emprunts		-1.699	-19
Dividende versé aux actionnaires	31	-5.146	-4.150
Intérêts reçus		228	293
Intérêts payés		-1	-27
Trésorerie nette générée/(utilisée) par l'activité de financement		-6.618	-3.903
Variation de trésorerie nette		15.932	20.216
Situation nette de trésorerie en début d'année	12	84.284	64.031
Ecart conversion		22	37
Situation nette de trésorerie en fin d'année	12	100.238	84.284

Les annexes 1 à 32 font partie intégrante des états financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2015

Annexes

aux comptes consolidés

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation les plus importantes pour la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-dessous.

1.1. BASE DE PRÉPARATION ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AUX IFRS

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique.

Les états financiers consolidés de Spadel au 31 décembre 2015 ont été établis en respectant l'ensemble des dispositions du référentiel 'IFRS' ('International Financial Reporting Standards') telles qu'adoptées par l'Union Européenne et qui ont été publiées à cette date, à savoir les normes publiées par l'International Accounting Standards Board ('IASB') et les interprétations publiées par le Comité D'Interprétation des IFRS ('IFRS Interpretations Committee'). Ces dispositions correspondent aux normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2015.

NORMES ET AMENDEMENTS AUX NORMES PUBLIÉS ET D'APPLICATION POUR 2015

Les nouvelles normes et amendements aux normes suivants sont d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2015:

- IFRIC 21 'Droits ou taxes', applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 17 juin 2014. IFRIC 21 s'applique aux taxes dues par une entité à une autorité publique en application de la législation et qui entrent dans le champ d'application de la norme IAS 37. IFRIC 21 fournit des indications sur le fait générateur de l'obligation de payer une taxe et sur le moment où le passif correspondant doit être reconnu.

Bien que les amendements aux normes suivants soient d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2015, il a été conclu qu'ils ne s'appliquent pas aux activités du Groupe:

- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2011-2013): modifications et/ou clarifications concernant la norme IFRS 1 'Première application des IFRS', la norme IFRS 3 'Regroupements d'entreprises', la norme IFRS 13 'Evaluation à la juste valeur' et la norme IAS 40 'Immeubles de placement'.

NORMES, AMENDEMENTS AUX NORMES ET INTERPRÉTATION DÉJÀ PUBLIÉS, NON ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR

L'interprétation et les amendements aux normes suivants ont été publiés et adoptés par l'Union européenne, mais ne sont pas encore obligatoires pour l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2015:

- Amendements à la norme IAS 19 'Régimes à prestations définies', date d'entrée en vigueur : 1^{er} février 2015. Les modifications visent la clarification de la comptabilisation des cotisations

des membres du personnel à des régimes à prestations définies.

- Les amendements aux normes suivantes faisant partie des 'Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2010-2012)', apportant des modifications mineures à huit normes, et applicables aux périodes ouvertes à compter du 1er février 2015. Les modifications incluent les normes IFRS 2 'Paiement fondé sur des actions', IFRS 3 'Regroupements d'entreprises', IFRS 8 'Secteurs opérationnels', IFRS 13 'Evaluation à la juste valeur', IAS 7 'Tableau des flux de trésorerie', IAS 16 'Immobilisations corporelles'/IAS 38 'Actifs incorporels', et IAS 24 'Information relative aux parties liées'.
- 'Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2012-2014)', apportant des modifications mineures à quatre normes, et applicables aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2016. Les normes concernées par ces amendements sont IFRS 5 'Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées', IAS 19 'Avantages du personnel', IFRS 7 'Instruments financiers : Informations à fournir' et IAS 34 'Information financière intermédiaire'.
- Amendements à la norme IAS 1, 'Présentation des états financiers', applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016, dans le cadre de l'initiative de l'IASB pour améliorer la présentation et les informations à fournir dans les rapports financiers, et encourager l'application du jugement professionnel dans la détermination de l'information à présenter dans les états financiers. Ces amendements sont destinés à clarifier l'application de la notion de matérialité, en précisant qu'elle s'applique aux états financiers y compris les notes annexes et que l'inclusion d'informations non significatives peut être nuisible à leur compréhension. De plus, les amendements recommandent l'application du jugement professionnel lorsqu'une entité détermine l'ordre dans lequel elle présente l'information dans les notes.

- Amendements aux normes IAS 16 'Immobilisations corporelles' et IAS 38 'Immobilisations incorporelles', relatifs à la clarification des modes d'amortissement acceptables, applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016. Dans cet amendement, l'IASB précise que l'utilisation d'une méthode d'amortissement fondée sur les revenus n'est pas appropriée.

Les nouvelles normes et amendements aux normes suivants ont été publiés mais ne sont pas encore obligatoires pour les exercices comptables débutant au 1er janvier 2015 et ne sont pas encore adoptés par l'Union européenne:

- IFRS 9 'Instruments financiers' et amendements à la norme IFRS 9 (concernant la comptabilité de couverture).
- IFRS 15 'Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients'.
- IFRS 16 'Contrats de location'.
- Amendements à la norme IAS 12 'Impôts sur le résultat'.

Les normes, amendements aux normes et l'interprétation qui ne sont pas d'application obligatoire en 2015 n'ont pas été appliqués par anticipation par Spadel. L'analyse de l'impact potentiel de ces normes, amendements aux normes et de cette interprétation sur les états financiers consolidés du Groupe est actuellement en cours.

La nouvelle norme IFRS 14 'Comptes de report réglementaire', les amendements aux normes IAS 16 et IAS 41 relatifs aux plantes productrices, les amendements aux normes IFRS 10 et IAS 28 relatifs à la vente ou l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise, les amendements aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 relatifs aux entités d'investissement, les amendements à la norme IFRS 11 et les amendements à la norme IAS 27 ne sont pas applicables à Spadel.

1.2. CONSOLIDATION

La société mère et l'ensemble des filiales qu'elle contrôle sont inclus dans la consolidation.

1.2.1. FILIALES

Les actifs, passifs, droits et engagements, produits et charges de la maison mère et des filiales qu'elle contrôle exclusivement sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode de l'intégration globale. 'Le Groupe contrôle une société lorsqu'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la société et que le Groupe a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Ce contrôle est présumé exister lorsque Spadel détient plus de 50% des droits de vote; cette présomption peut être réfutée en cas de preuve tangible du contraire. L'existence de droits de vote potentiels exerçables ou convertibles immédiatement est prise en compte lorsqu'on évalue s'il y a ou non contrôle.

Une filiale est consolidée à partir de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle est effectivement transféré à l'acquéreur. A partir de cette date, la société mère (l'acquéreur) intègre le résultat de la filiale dans le compte de résultats consolidé et reconnaît dans l'état consolidé de la situation financière les actifs, passifs et passifs latents acquis à leur juste valeur, y compris un éventuel goodwill dégagé lors de l'acquisition. Une filiale cesse d'être consolidée à partir de la date à laquelle Spadel en perd le contrôle.

Lors de la consolidation, les soldes et transactions intra-groupe, ainsi que les gains et pertes non réalisés, sont éliminés.

Les états financiers consolidés sont préparés en utilisant des règles d'évaluation homogènes pour des transactions ou autres événements similaires partout dans le groupe Spadel.

1.2.2. GOODWILL ET ÉCARTS D'ACQUISITION NÉGATIFS

Le groupe a procédé à des regroupements d'entreprises dans le passé et les a comptabilisé conformément à l'ancienne norme IFRS 3 « Regroupement d'Entreprises ». Selon ces principes, en cas d'acquisition d'une entreprise, la différence qui était constatée à la date d'acquisition entre la valeur d'acquisition de la participation et la juste valeur des actifs, passifs et passifs latents identifiables acquis était comptabilisée à l'actif en tant que goodwill (si la différence est positive), ou directement en produits dans le compte de résultats (si la différence est négative).

Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de perte de valeur annuellement, ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent.

1.2.3. CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ET SUCCURSALES LIBELLÉS EN DEVICES ÉTRANGÈRES

Tous les actifs et passifs, monétaires et non monétaires, sont convertis dans les comptes consolidés selon la méthode du taux de clôture. Les produits et les charges sont convertis au taux moyen de la période sous revue.

1.3. ACTIFS INCORPORELS

Un actif incorporel est reconnu à l'état de la situation financière lorsque les conditions suivantes sont remplies:

- (1) l'actif est identifiable, c'est-à-dire soit séparable (s'il peut être vendu, transféré, loué individuellement), soit résultant de droits contractuels ou légaux,
- (2) il est probable que cet actif va générer des avantages économiques pour Spadel,
- (3) Spadel peut contrôler l'actif,
- (4) le coût de l'actif peut être évalué de manière fiable.

Les actifs incorporels sont évalués à leur coût d'acquisition (incluant les coûts directement

attribuables à la transaction, à l'exclusion des coûts indirects), sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles cumulées.

Aucun coût de financement n'est inclus dans la valeur d'acquisition des actifs incorporels. Les actifs incorporels sont amortis sur leur durée d'utilisation probable, en utilisant la méthode linéaire. Les durées de vie retenues sont les suivantes :

Actifs incorporels	Durées d'utilité probable
Licences pour logiciels	5 ans
Concessions	Durée de la concession
Marques	Indéfinie, test de perte de valeur annuel
Relations clientèle	10 ans
Goodwill	Indéfinie, test de perte de valeur annuel ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent

L'amortissement commence à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé.

Les frais de recherche sont pris en charges dans le compte de résultats. Les frais de développement sont activés à partir du moment où Spadel peut démontrer (1) la faisabilité technique du projet (2) son intention de vendre ou utiliser l'actif (3) comment l'actif générera des avantages économiques futurs (4) l'existence de ressources adéquates pour terminer le projet et (5) que ces coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les frais de maintenance qui ne font que maintenir (au lieu d'améliorer) la performance de l'actif sont pris en charges dans le compte de résultats.

Les droits d'émission de CO² octroyés par l'Etat Belge à Spadel sont enregistrés à la fair value sous les immobilisations incorporelles (droits et concessions) par le crédit du compte de résultat pour la partie relative à l'exercice et par le crédit des autres dettes pour la partie relative aux années futures.

1.4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1.4.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles cumulées. Le coût d'acquisition inclut tous les coûts directs ainsi que tous les coûts nécessaires pour mettre l'actif en état de marche.

La majorité des sources sont en concession et ne sont donc pas valorisées dans les Etats financiers. Les sources en propriété détenues avant la conversion aux normes IFRS n'ont pas été valorisées. La seule source valorisée au bilan est celle de Wattwiller, valorisée dans le cadre de regroupements d'entreprises « Purchase Price Allocation ». La méthode de valorisation utilisée est celle des « Discounted Cash Flows » basée sur un montant estimé de loyer ou de redevance théorique au litre embouteillé dans l'hypothèse où la société n'aurait pas été propriétaire de la source (« Relief from Royalty Method »).

Les dépenses de réparations et d'entretien qui ne font que maintenir, et non augmenter, la valeur des immobilisations, sont prises en charges dans le compte de résultats. Par contre, les dépenses de grosses réparations et gros entretiens qui augmentent les avantages économiques futurs qui seront générés par l'immobilisation, sont identifiées comme un élément séparé du coût d'acquisition. Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles est

alors ventilé en composants majeurs. Ces composants majeurs, qui sont remplacés à intervalles réguliers, et qui ont par conséquent une durée de vie différente de l'immobilisation dans laquelle ils sont inclus, sont amortis sur leur durée de vie spécifique. En cas de remplacement, l'actif remplacé est éliminé de l'état de la situation financière, et le nouvel actif est amorti sur sa durée de vie propre. Le montant amortissable des immobilisations corporelles est amorti sur leur durée d'utilisation probable, selon la méthode linéaire. Le montant amortissable correspond au coût d'acquisition. Les durées de vie retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Durées d'utilité probable
Terrains	Illimitée
Sources	Illimitée
Bâtiments administratifs	50 ans
Bâtiments industriels	40 ans
Composants inclus dans les immeubles	20 à 25 ans
Matériel de fabrication	6 à 20 ans
Emballages consignés	3 à 12 ans
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Véhicules	5 à 8 ans

1.4.2. OPÉRATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement lorsque Spadel a reçu la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Spadel comptabilise les contrats de location-financement à l'actif et au passif pour des montants égaux au commencement du contrat à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Chaque paiement au titre de la location est ventilé entre la charge financière et l'amortissement de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période. Les immobilisations corporelles faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amorties sur la plus courte de la durée du contrat ou de sa durée d'utilité. Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les paiements au titre du contrat de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultats sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

1.5. PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS

Une perte de valeur sur immobilisations incorporelles (goodwill inclus) et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif dépasse son montant recouvrable, soit le montant le plus haut entre :

- (1) sa juste valeur après déduction des frais liés à la vente (soit le montant que Spadel recevrait si elle vendait l'actif), et
- (2) sa valeur d'utilité (soit le montant que Spadel générerait si elle continuait à utiliser l'actif).

Lorsque cela est possible, ces tests sont réalisés sur chaque actif individuellement. Toutefois, lorsque les actifs ne génèrent pas de flux de trésorerie de manière indépendante, le test est réalisé au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« cash-generating unit » ou « CGU ») à laquelle l'actif est alloué (CGU = le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des flux de trésorerie de manière indépendante des flux de trésorerie générés par les autres actifs/CGUs).

Pour une CGU à laquelle un goodwill est alloué, un test de perte de valeur doit être réalisé annuellement. Pour une CGU à laquelle aucun goodwill n'est alloué, un test de perte de valeur doit être réalisé uniquement lorsqu'une indication de perte de valeur existe au préalable. Le goodwill dégagé lors d'une acquisition est alloué aux filiales acquises et, le cas échéant, ventilé sur les CGUs censées bénéficier des synergies résultant de l'acquisition. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, elle est en premier lieu imputée sur le goodwill. L'excédent éventuel est alors imputé sur les autres actifs immobilisés de la CGU au prorata de leur valeur comptable, mais uniquement dans la mesure où la valeur de vente de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable. Une perte de valeur sur goodwill ne peut jamais être reprise ultérieurement. Une perte de valeur sur autres actifs immobilisés est reprise si les circonstances le justifient.

1.6. STOCKS

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le prix d'acquisition des stocks fongibles est déterminé par application de la méthode FIFO (« first in first out »). Les stocks de faible importance dont la valeur et la composition restent stables dans le temps sont portés à l'état de la situation financière pour une valeur fixe.

Le coût d'acquisition des stocks comprend tous les coûts qui sont nécessaires pour amener le produit à

l'endroit et dans l'état dans lequel il se trouve. Le prix de revient inclut les coûts directs et indirects de production, à l'exclusion des coûts d'emprunt et des frais généraux qui ne contribuent pas à amener le produit où il se trouve dans l'état dans lequel il se trouve. L'allocation des frais fixes de production sur le prix de revient se base sur la capacité normale de production.

Une réduction de valeur est comptabilisée si la valeur de réalisation nette d'un élément de stock à la date de clôture est inférieure à sa valeur comptable.

1.7. RECONNAISSANCE EN REVENUS

Les revenus provenant de la vente de biens sont reconnus en résultats lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont transférés du vendeur à l'acheteur.

Les droits d'accises et les écotaxes, qui consistent en des montants collectés pour compte de tiers, et non pour compte propre de Spadel, sont présentés sur une ligne séparée du compte de résultats en déduction du chiffre d'affaires, pour constituer le chiffre d'affaires net.

Les revenus provenant de la prestation de services sont reconnus en résultats au fur et à mesure de la réalisation de ces prestations.

1.8. CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES

Les créances sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie à recevoir (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

Une évaluation individuelle des créances est réalisée. Des réductions de valeur sont comptabilisées lorsque leur encaissement est, en tout ou partie, douteux ou incertain.

Les charges à reporter et les produits acquis sont également classés sous cette rubrique.

1.9. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur de la contrepartie déboursée pour les acquérir, y compris les coûts de transaction. Ils sont ensuite classés en différentes catégories et un principe d'évaluation propre à chaque catégorie est appliqué :

- (1) **Les actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultats.**
Ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur à chaque date de clôture, les variations de juste valeur étant reconnues dans le compte de résultats.
- (2) **Les actifs financiers destinés à être détenus jusqu'à leur échéance** sont des actifs financiers, autres que les produits dérivés, avec des montants à encaisser fixes ou déterminables et des échéances fixes, que Spadel a l'intention et la capacité de garder jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués à leur coût amorti.
- (3) **Les prêts et créances** sont des instruments financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois. Les prêts et créances sont comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- (4) **Les actifs disponibles à la vente** constituent une catégorie résiduelle qui reprend les actifs financiers non classés dans une des catégories mentionnées précédemment, que Spadel n'a pas l'intention et/ou la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et transférés en capitaux propres, jusqu'à ce que ces actifs aient subi une perte de valeur ou soient vendus. Au moment de la vente, les gains ou pertes accumulés dans les capitaux propres sont transférés au compte de résultats.

Les achats et les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

1.10. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Cette rubrique inclut les valeurs disponibles en caisse et en banque, les valeurs à l'encaissement, les placements à court terme (avec une échéance initiale de 3 mois au plus), très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, ainsi que les découverts bancaires. Ces derniers sont présentés parmi les dettes financières au passif de l'état de la situation financière.

1.11. CAPITAL

Les actions ordinaires sont classées sous la rubrique Capital. Les actions propres sont déduites des capitaux propres. Les mouvements sur actions propres n'affectent pas le compte de résultats.

1.12. SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides en capital sont présentés en produits à reporter. Les subsides sont reconnus en résultats au même rythme que les amortissements des immobilisations pour lesquelles les subsides ont été obtenus.

1.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

1.13.1. AVANTAGES À COURT TERME

Les avantages à court terme sont pris en charges au fur et à mesure des prestations de services des membres du personnel. Les avantages non payés à la date de clôture sont repris sous la rubrique « dettes sociales ».

1.13.2. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Il existe un régime à prestations définies qui fait l'objet d'une évaluation actuarielle et sont provisionnés (sous déduction des avoirs éventuellement déjà constitués pour payer ces avantages) dans la mesure où Spadel a une obligation de supporter ces coûts relatifs aux services prestés par le personnel. Cette obligation peut résulter d'une loi, d'un contrat ou de « droits acquis » sur base d'une pratique passée (obligation implicite).

Le calcul de l'engagement se fait en utilisant la méthode des unités de crédit projetées (« projected unit credit method »).

Des hypothèses actuarielles (concernant le taux d'actualisation, le taux de mortalité, les augmentations salariales, l'inflation, etc.) sont utilisées pour évaluer les obligations sociales conformément à la norme IAS 19. Des gains et pertes actuariels apparaissent inévitablement, résultant des variations dans les hypothèses actuarielles d'un exercice à l'autre, et des écarts entre la réalité et les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation en IAS 19. Tous les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, sans recyclage dans le résultat. Le montant de la dette comptabilisée à l'état de la situation financière est égal à la valeur actuelle de l'obligation, diminuée de la valeur de marché à la date de clôture des actifs du régime. Il existe également un régime à cotisations définies en vertu duquel Spadel verse une cotisation définie et n'a pas d'obligation juridique ou implicite de payer

des cotisations supplémentaires quel que soit le résultat du placement des fonds détenus pour le paiement d'avantages futurs. Spadel verse des cotisations pour les régimes à cotisations définies sur base obligatoire, contractuelle ou volontaire.

Les cotisations sont comptabilisées comme "Charges de rémunération" lorsqu'elles sont dues (voir Note 16). Les cotisations prépayées sont comptabilisées comme actif dans la mesure où le remboursement en espèces ou une réduction des paiements futurs est disponible.

Les régimes à cotisations définies comprennent un rendement minimum garanti légal. Ce rendement minimum est généralement assuré par une compagnie d'assurances externe qui reçoit et gère toutes les cotisations aux régimes. Etant donné que le rendement garanti par cette compagnie d'assurances peut être inférieur au rendement légalement requis, ces régimes possèdent également certaines caractéristiques propres aux régimes à prestations définies, Spadel étant exposé aux risques d'investissement et de financement liés à l'éventuelle différence de rendements, le cas échéant.

1.13.3. AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme désignent les avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. La norme IAS 19 impose une méthode simplifiée de comptabilisation de ces avantages. Le montant comptabilisé à l'état de la situation financière est égal à la valeur actuelle de l'obligation, diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché à la date de clôture des actifs du régime.

1.13.4. INDEMNITÉS DE DÉPART

Lorsque Spadel met fin au contrat d'un ou de plusieurs membres du personnel avant la date normale de retraite, ou lorsque le ou les membres du personnel acceptent volontairement de partir en contrepartie d'avantages, une dette est comptabilisée dans la mesure où il existe une obligation pour Spadel, soit lorsque le Groupe ne peut plus retirer son offre de fin de contrat ou, si cette date est antérieure, lorsque des charges de restructuration sont reconnues en application de la norme IAS 37 et que des indemnités de départ sont payées. Cette dette est actualisée si les avantages sont payables au-delà de douze mois.

1.14. PROVISIONS

Une provision est reconnue uniquement lorsque les conditions suivantes sont rencontrées :

- (1) Spadel a une obligation actuelle (légale ou implicite) d'effectuer des dépenses en vertu d'un événement passé,
- (2) il est probable que la dépense sera effectuée, et
- (3) le montant de l'obligation peut être évalué de manière fiable.

Lorsque l'impact est susceptible d'être significatif (pour les provisions à long terme principalement), la provision est évaluée sur base actualisée. L'impact du passage du temps sur la provision est présenté en charges financières.

Une provision pour remise en état de site est reconnue lorsque Spadel a une obligation en la matière (légale ou implicite).

Les provisions pour pertes opérationnelles futures sont interdites.

Si Spadel a un contrat onéreux (Spadel devra faire face à une perte inévitable qui découle de l'exécution d'un engagement contractuel), une provision doit être constituée.

1.15. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt courant est le montant des impôts à payer (à récupérer) sur les revenus imposables de l'année écoulée, ainsi que tout ajustement aux impôts payés (à récupérer) relatifs aux années antérieures. Il est calculé en utilisant le taux d'imposition à la date de clôture.

L'impôt différé est calculé suivant la méthode du report variable (liability method) sur les différences temporelles entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés IFRS. L'impôt différé est évalué sur base du taux d'impôt attendus lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé. En pratique, le taux utilisé est celui en vigueur à la date de clôture.

Toutefois, il n'y a pas d'impôts différés sur :

- (1) le goodwill dont l'amortissement n'est pas déductible fiscalement,
- (2) la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs (hors acquisition de filiales) qui n'affectent ni le bénéfice comptable ni le bénéfice fiscal, et
- (3) les différences temporaires sur participations dans les filiales, filiales conjointes et entreprises associées tant qu'il n'est pas probable que des dividendes seront distribués dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés ne sont reconnus que lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour y imputer les différences temporaires déductibles existantes à la date de clôture, par exemple celles résultant de pertes fiscales récupérables. Ce critère est réévalué à chaque date de clôture.

Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale. Sauf en cas de consolidation fiscale, les impôts différés actifs et passifs relatifs à des filiales différentes ne peuvent pas être compensés.

1.16. DETTES

Les dettes sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie à payer, à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

Le Groupe revalorise annuellement la dette cautions sur base d'une estimation des parcs bouteilles et casiers consignés en clientèle au 31 décembre. La dette comptable est ajustée afin de se situer dans un corridor de maximum 10% de l'estimation.

Les dividendes que Spadel distribue à ses actionnaires sont comptabilisés en autres dettes dans les états financiers au cours de la période où ils ont été approuvés par les actionnaires de Spadel.

Les produits à reporter, soit la quote-part des revenus encaissés d'avance au cours de l'exercice ou au cours d'exercices précédents, mais à rattacher à un exercice ultérieur, sont également classés en autres dettes.

1.17. OPÉRATIONS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les opérations en devises étrangères sont initialement comptabilisées dans la devise fonctionnelle des entités concernées en utilisant les taux de change prévalant à la date des opérations. Les gains et pertes de change réalisés et les gains et pertes de change non réalisés sur actifs et passifs monétaires à la date de clôture de l'exercice sont reconnus dans le compte de résultats.

1.18. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET OPÉRATION DE COUVERTURE

Les instruments financiers dérivés sont reconnus à l'état de la situation financière à chaque date de clôture à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultats. Des règles particulières peuvent s'appliquer en cas d'opérations de couverture au moyen de produits

dérivés. Spadel ne réalise pas d'opération sur produits dérivés de type spéculatif.

1.19. INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

- (a) Qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité);
- (b) Dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance et ;
- (c) Pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles

1.20. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont présentés selon la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, des mouvements relatifs au besoin en fonds de roulement et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les activités d'investissement et de financement.

2. GESTION DU CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de privilégier sa continuité d'exploitation en maintenant une structure financière saine, tout en procurant un rendement intéressant aux actionnaires.

Pour préserver ou ajuster cette structure financière saine, le Groupe peut par exemple ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, procéder à un remboursement du capital aux actionnaires, racheter ses propres actions, rembourser ses emprunts de manière anticipative, ou au contraire accroître son financement externe ou sur fonds propres.

Le Groupe suit de près son ratio de solvabilité, celui-ci correspondant au montant des fonds propres rapportés au total du passif (représentant quant à lui l'ensemble des moyens d'action du Groupe), ainsi que son rendement sur fonds propres (calculé en divisant le résultat net de l'exercice par le total des fonds propres).

En 2015, le Groupe a maintenu la stratégie qu'il appliquait en 2014, à savoir maintenir un ratio de solvabilité supérieur à 30 %. Le Groupe peut déroger temporairement à ce principe en cas d'investissements stratégiques importants.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les ratios de solvabilité et de rendement sur fonds propres étaient les suivants :

	31.12.2015	31.12.2014
Total des capitaux propres	134.477	117.898
Total du passif	274.446	246.416
Résultat net	21.013	16.622
Ratio de solvabilité	49%	48%
Rendement sur fonds propres	16%	14%

3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

3.1. FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : le risque de marché (celui-ci comprenant le risque de change, le risque de variation de flux de trésorerie futurs ou de variation de valeur d'un actif ou passif financier dû à une variation de taux d'intérêt, et le risque de variation de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. Le Groupe gère ces risques de façon à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur sa rentabilité. Des instruments financiers dérivés peuvent occasionnellement être utilisés à cette fin.

3.1.1. RISQUE DE CHANGE

La majeure partie des activités du Groupe est localisée dans la zone Euro. Seules les activités de la succursale Spadel UK sont conclues en GBP; ces activités contribuent à concurrence de 3 % du chiffre d'affaires du Groupe. Il existe par ailleurs très peu d'opérations en devises étrangères. Le risque de change est dès lors peu significatif, et il ne fait pas l'objet d'une gestion active. Seules quelques opérations de vente de GBP à terme peuvent être

réalisées afin de se prémunir contre l'évolution du taux de change de la GBP. Aucune opération de ce type n'a toutefois été réalisée au cours de l'exercice et de l'exercice précédent.

3.1.2. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Outre les dettes commerciales classiques, la majeure partie des dettes du Groupe sont constituées de dettes cautions. Ces dettes ne portent pas intérêt. Aucun risque n'est donc à noter à ce niveau. Le Groupe ne détient pas d'actif à long terme significatif portant intérêt.

La majeure partie des dettes financières du Groupe sont contractés à taux fixe. La juste valeur de ces dettes financières peut donc varier en fonction de l'évolution des taux d'intérêt. Le Groupe n'a pas de politique systématique de couverture de taux d'intérêt, mais examine régulièrement son exposition au risque de taux d'intérêt et, lorsque la direction financière le juge nécessaire, considère d'autres options de financement et des opérations de couverture.

De manière générale, le résultat et la trésorerie opérationnelle du Groupe Spadel sont largement indépendants des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, le Groupe n'était pas exposé à des risques significatifs de taux d'intérêt.

3.1.3. RISQUE DE PRIX

Les actifs financiers de Spadel sont des placements sans risque effectués en bon père de famille. Les risques principaux auxquels le Groupe est exposé concernent les prix de la matière PET et le prix de l'énergie, avec ses effets sur le coût de transport.

3.1.4. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts auprès des

institutions financières, ainsi que des créances clients.

S'agissant des institutions financières, seules les contreparties ayant un rating minimum de A selon des notations effectuées par des tiers indépendants sont acceptées.

Le Groupe investit également à très court terme (en général 1 mois) dans du papier commercial recommandé par ses banquiers habituels.

Le Groupe a une concentration de risque de crédit sur quelques clients importants. Ces clients font l'objet d'un suivi régulier quant à leurs paiements. La direction n'anticipe pas de perte découlant d'une défaillance de ces contreparties.

3.1.5. RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'encaissement de cautions sur les emballages réutilisables et retournables réduit les besoins de financement dans ce domaine.

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Le Groupe a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.

Les passifs financiers qui seront réglés sont repris dans l'état de la situation financière. Les dettes commerciales et les dettes pour cautions sont payables à moins d'un an. Le calendrier de remboursement des dettes financières est repris en annexe 15.

3.1.6. RISQUE D'ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Spadel est soumis au risque de change via sa succursale Spadel UK, de ce fait nous avons calculé ci-dessous l'impact d'une augmentation/diminution de 5% du taux de la livre sterling sur le résultat de l'exercice.

Variation taux Livre Sterling	Impact sur le résultat opérationnel
- 5%	-43 KEUR
+ 5%	47 KEUR

3.2. COMPTABILISATION ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, Spadel n'avait pas d'activité significative en matière d'instruments financiers dérivés.

3.3. INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Les instruments financiers actifs du groupe totalisent 50.584 KEUR au 31 décembre 2015 et 46.207 KEUR au 31 décembre 2014. Ils sont inscrits aux rubriques bilantaires suivantes:

	31/12/2015	31/12/2014
Créances commerciales et autres créances non-courantes	18	15
Créances commerciales et autres créances courantes	50.551	46.177
Actifs financiers à court terme	15	15
Total des instruments financiers actifs	50.584	46.207

A l'exception des actifs financiers à court terme, ces instruments financiers actifs appartiennent à la catégorie « Prêts et créances », décrite à la note 1.9 de l'annexe « Résumé des principales règles d'évaluation », et sont évalués à leur coût amorti, en conformité avec la norme IAS 39.

Les instruments financiers passifs du groupe totalisent 89.724 KEUR au 31 décembre 2015 et 77.473 KEUR au 31 décembre 2014. Ils sont inscrits aux rubriques bilantaires suivantes:

	31/12/2015	31/12/2014
Dettes financières à long terme	-	-
Dettes cautions	35.131	32.997
Dettes financières à court terme	-	1.699
Dettes commerciales	54.593	42.777
Total des instruments financiers passifs	89.724	77.473

Ces instruments financiers passifs appartiennent tous à la catégorie « Passifs financiers évalués au coût amorti », et sont évalués à leur coût amorti, en conformité avec la norme IAS 39.

3.4. ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR

La valeur nominale des créances clients, diminuée des réductions de valeur éventuelles, et la valeur nominale des fournisseurs est réputée avoisiner la juste valeur de ces éléments renseignée en annexe, en raison de leur nature à court terme.

La norme IFRS 13 'Juste valeur' classe les éléments évalués à la juste valeur selon les trois niveaux de hiérarchie de la juste valeur suivants :

- Niveau 1 : des cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques,
- Niveau 2 : des données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivés de prix),
- Niveau 3 : des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables).

Les sicav de trésorerie renseignés à l'annexe 12 ont été valorisées à la juste valeur par rapport aux cours issus de marchés actifs (niveau 1).

Pour rappel, en 2013, lors de l'acquisition de la filiale « SA des Eaux Minérales de Ribeaupville », les actifs et passifs acquis dans le cadre de cette acquisition ont été évalués à leur juste valeur conformément aux dispositions de la norme IFRS 3R.

Il n'y a pas d'autre actif ou passif significatif évalué à la juste valeur, ni d'autre actif ou passif dont la juste valeur est renseignée en annexe et diffère significativement de sa valeur comptable.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS SIGNIFICATIFS

Pour évaluer les actifs et passifs qui apparaissent à l'état consolidé de la situation financière, Spadel doit nécessairement réaliser certaines estimations et faire preuve de jugement dans certains domaines. Par exemple, diverses estimations et hypothèses sont utilisées pour établir les budgets et plans à long terme qui peuvent servir de base à certaines évaluations. Ces estimations et hypothèses sont déterminées sur base des meilleures informations disponibles au moment de la clôture des états financiers consolidés. Cependant, les estimations correspondent par définition rarement aux réalisations effectives, de sorte que les évaluations comptables qui en résultent ont inévitablement un certain degré de subjectivité.

Les estimations et hypothèses qui peuvent impacter significativement l'évaluation des actifs et des passifs sont commentées ci-dessous.

4.1 DETTES CAUTIONS

Le montant de la dette cautions enregistré parmi les dettes courantes représente une estimation du montant à rembourser par Spadel aux clients qui restitueront les emballages consignés. Le Groupe revalorise annuellement cette dette sur base d'une estimation des parcs bouteilles et casiers consignés en clientèle au 31 décembre. La dette comptable est ajustée afin de se situer dans un corridor de maximum 10% de l'estimation. L'estimation de la dette cautions revêt inévitablement un caractère approximatif.

La revalorisation des parcs bouteilles et casiers consignés en clientèle a conduit le Groupe à reconnaître un profit de 320 KEUR en 2015 et une charge de 276 KEUR en 2014 (voir annexe 22).

4.2 PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS INCORPORELS

Un test de perte de valeur a été réalisé sur les actifs de la CGU « Les grandes sources de Wattwiller » et la CGU « Carola » apparaissant dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015 selon la méthodologie imposée par l'IAS 36 « Pertes de valeur sur actifs ». Ce test a montré que la valeur comptable des actifs de la CGU « Les Grandes Sources de Wattwiller » ainsi que de la CGU « Carola » est en ligne avec la valeur recouvrable et qu'il n'est donc pas nécessaire d'enregistrer une perte de valeur.

Cette valeur recouvrable a été déterminée sur base de la valeur d'utilité de la CGU. Un test similaire effectué au 31 décembre 2014 n'avait pas conduit à la nécessité de comptabiliser une perte de valeur en sus des pertes de valeur cumulées enregistrées par le passé.

La valeur d'utilité des CGU's consiste en la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs tels qu'ils découlent des plans d'affaires détaillé à 5 ans de la filiale Wattwiller et Carola approuvé par le Conseil d'administration. Ces plans sont étendus sur 5 années supplémentaires sur base d'hypothèses générales d'évolution de marché, de parts de marché, de prix des principales matières premières, d'inflation... Les flux de trésorerie au-delà de la période de dix ans ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance de 2%. La marge opérationnelle, utilisée par Spadel pour déterminer la valeur d'utilité de la CGU, est estimée par la Direction sur base des performances passées ainsi que des perspectives de développements futurs.

Le taux d'actualisation après impôts (« WACC ») retenu a été de 6,81 % au 31 décembre 2015 et de 6,65 % au 31 décembre 2014.

Le taux d'actualisation utilisé est un taux après impôts et reflète les risques spécifiques relatifs à la CGU concernée.

Le taux de marge opérationnel retenu lors du test d'impairment 2015 varie entre 6,9 et 11,2 % pour la CGU Wattwiller et entre 8,8 et 10,9% pour Carola.

L'analyse de sensibilité pour la CGU « Wattwiller » indique que compte tenu de cette hypothèse, la valeur d'utilité de la filiale de Wattwiller excède sa valeur comptable à concurrence de 4,3 Mio EUR. Cet excédent est toutefois ramené à un déficit de 0,2 M€ en considérant un taux « WACC » de 7,32% ce qui démontre la sensibilité de l'évaluation au taux d'actualisation après impôts (« WACC »).

L'analyse de sensibilité réalisée à la CGU « Carola » n'indique pas d'impairment à devoir acter au 31 décembre 2015 en tenant compte d'une variation de 10% du taux d'actualisation (WACC) ou de la performance opérationnelle.

Les conclusions d'absence d'impairment restent applicables si la marge opérationnelle utilisée pour le calcul de la valeur d'utilité avait été supérieure de 10% ou si le taux d'actualisation avait été supérieur de 10%.

4.3 AVANTAGES AU PERSONNEL

La valeur comptable des obligations de Spadel résultant des avantages accordés au personnel est déterminée sur une base actuarielle en utilisant certaines hypothèses. Une hypothèse particulièrement sensible utilisée pour déterminer le coût net des avantages accordés est le taux d'actualisation. Tout changement de cette hypothèse affecte la valeur comptable de ces avantages. Le taux d'actualisation dépend de la durée estimée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Sur base de l'IAS 19 R, le taux d'actualisation doit correspondre aux taux des obligations d'entreprises de première catégorie, ayant une durée similaire à celle des avantages valorisés, et dans la même devise que ces derniers.

5. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8 « Segments opérationnels », l'information par segment opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe.

Les informations données par segment opérationnel se basent sur les informations internes utilisées par la direction du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter et d'évaluation de la performance des segments. L'allocation des ressources et l'évaluation de la performance s'effectuent au niveau des différents marchés; principalement le marché Belux et les Pays-Bas. Le segment « autres » comprend d'autres marchés tels que le Royaume Uni et la France qui ne remplissent pas les critères quantitatifs de présentation distincte.

Chaque marché possède un manager du segment responsable de l'exécution des décisions sur l'allocation des ressources et de l'évaluation de la performance. Les données par segment suivent les mêmes règles d'évaluations que celles utilisées pour les états financiers consolidés résumés et décrites dans les notes aux états financiers.

Les résultats des segments pour les exercices clôturés les 31 décembre 2015 et 2014 sont respectivement détaillés ci-après :

Exercice 2015	Belux	Pays-Bas	Autres	Elimination inter-secteurs	Total
Ventes externes	120.718	81.404	39.866	-	241.988
Ventes inter-secteurs	50.675	-	3	-50.678	-
Total des ventes	171.393	81.404	39.869	-50.678	241.988
Résultat sectoriel	21.525	9.565	2.886	-	33.976
Eléments non affectés					-3.352
Résultat d'exploitation					30.624
Actifs nets	75.938	98	34.263		110.299

Exercice 2014	Belux	Pays-Bas	Autres	Elimination inter-secteurs	Total
Ventes externes	113.373	77.027	40.664	-	231.064
Ventes inter-secteurs	49.925	-	2	-49.927	-
Total des ventes	163.298	77.027	40.666	-49.927	231.064
Résultat sectoriel	18.301	7.059	1.700	-	27.060
Eléments non affectés					-3.608
Résultat d'exploitation					23.452
Actifs nets	64.892	66	33.108		98.066

La mesure de la performance de chaque segment utilisée par la direction du Groupe est le résultat par segment. Le résultat par segment comprend tous les produits et charges qui lui sont directement attribuables ainsi que les produits et charges qui peuvent raisonnablement lui être alloués.

Compte tenu de la concentration des actifs de production en Belgique et de la (quasi)absence d'endettement externe, la Direction du groupe ne procède pas en interne au suivi des actifs et des passifs par secteur d'opérations.

Les transferts ou les transactions entre secteurs sont réalisés à des conditions habituelles de marché,

identiques à celles qui seraient pratiquées avec des tiers non liés.

Un nombre limité de nos clients grands distributeurs représentent une part significative de nos revenus. La totalité des ventes aux clients qui représentent individuellement plus de 10 % des revenus du Groupe en 2015 et en 2014, est respectivement ventilée par segment comme suit :

Exercice 2015	Belux	Pays-Bas	Autres	Total des clients individuellement importants	Total Groupe
Total des ventes	32.953	26.677	-	59.630	241.988

Exercice 2014	Belux	Pays-Bas	Autres	Total des clients individuellement importants	Total Groupe
Total des ventes	31.494	24.030	-	55.524	231.064

Clients représentant une part significative des revenus des secteurs (>= 10%)

Exercice 2015	Secteur	Nombre de clients	Ventes
	Belux	3	71.888
	Pays-bas	2	38.637
	Autres	2	8.822
	Total	7	119.347

Exercice 2014	Secteur	Nombre de clients	Ventes
	Belux	3	68.257
	Pays-bas	2	33.908
	Autres	2	8.879
	Total	7	111.044

6. LISTE DES FILIALES ET SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

6.1. LISTE DES FILIALES

Les filiales de Spadel sont les suivantes:

Nom	Quote-part dans les droits de vote en % aux 31 décembre		Localisation du siège social	N° TVA
	2015	2014		
Spa Monopole S.A.	100	100	Belgique	BE 420.834.005
Bru-Chevron S.A.	99,99	99,99	Belgique	BE 403.939.672
Spadel Nederland B.V.	100	100	Pays-Bas	NL 007271542B01
Les Grandes Sources de Wattwiller S.A.S	100	100	France	FR 96 383 616 307
Les Eaux Minérales de Ribeauvillé S.A.	99,61	99,61	France	FR 18 915 420 236

Spa Monopole S.A. est la principale société de production du Groupe; elle embouteille les produits de la marque Spa. Spa Monopole possède également une succursale en Grande-Bretagne qui fabrique les produits de la marque Brecon et commercialise les produits du Groupe sur le marché britannique.

Bru-Chevron S.A. fabrique les produits de la marque Bru.

Spadel Nederland B.V. commercialise les produits du Groupe Spadel sur le marché néerlandais.

La société Les Grandes Sources de Wattwiller fabrique les produits de marque Wattwiller et Jouvence et commercialise les produits du Groupe Spadel sur le marché français.

La S.A. Eaux Minérales de Ribeauvillé fabrique et commercialise les produits de marque Carola.

6.2 PARTICIPATION MISE EN ÉQUIVALENCE

Aux 31 décembre 2015 et 2014, Spadel n'avait pas de participations mises en équivalence.

6.3 REGROUPEMENT D'ENTREPRISE

Aucun regroupement d'entreprise n'est intervenu durant l'exercice écoulé (IFRS 3R).

7. ACTIFS INCORPORELS

	Marques	Clientèle	Logiciels	Droits et concessions	Total
Au 1^{er} janvier 2014					
Valeur d'acquisition	13.107	7.885	6.912	2.981	30.885
Amortissements et pertes de valeur cumulés	-3.396	-5.035	-4.410	-420	-13.261
Valeur comptable nette	9.711	2.850	2.502	2.561	17.624
Exercice 2014					
Valeur comptable nette à l'ouverture	9.711	2.850	2.502	2.561	17.624
Acquisitions	-	-	404	61	465
Cessions	-	-	-	-107	-107
Transferts de rubrique	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-
Amortissements de l'année	-	-300	-712	18	-994
Différences de conversion	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette à la clôture	9.711	2.550	2.194	2.533	16.988
Au 31 décembre 2014					
Valeur d'acquisition	13.107	7.885	7.316	2.935	31.243
Amortissements et pertes de valeur cumulés	-3.396	-5.335	-5.122	-402	-14.255
Valeur comptable nette	9.711	2.550	2.194	2.533	16.988
Exercice 2015					
Valeur comptable nette à l'ouverture	9.711	2.550	2.194	2.533	16.988
Acquisitions	-	-	133	438	571
Cessions	-	-	-	-364	-364
Transferts de rubrique	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-
Amortissements de l'année	-	-300	-706	-2	-1.008
Différences de conversion	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette à la clôture	9.711	2.250	1.621	2.605	16.187
Au 31 décembre 2015					
Valeur d'acquisition	13.107	7.885	7.449	3.009	31.450
Amortissements et pertes de valeur cumulés	-3.396	-5.635	-5.828	-404	-15.263
Valeur comptable nette	9.711	2.250	1.621	2.605	16.187

Les postes « Marques » et « Clientèle » reprennent les justes valeurs des marques Wattwiller et Carola ainsi que de la clientèle de ces filiales à leurs dates d'acquisitions, déduction faite des amortissements cumulés y relatifs en ce qui concerne la clientèle, ainsi que des pertes de valeur éventuellement actées. Les marques Wattwiller et Carola ont une durée de vie indéfinie et ne font pas l'objet d'un plan d'amortissement systématique.

Les droits et concessions incluent les droits de concessions, les certificats verts et les droits d'émission de CO₂.

Les frais de recherche et de développement comptabilisés à charge du compte de résultats s'élevaient à 2.157 KEUR en 2015 (2014 : 1.229 KEUR), dont 1.766 KEUR sont classés en 'Services et biens divers' (2014 : 329 KEUR), 391 KEUR en 'Frais de personnel' (2014 : 900 KEUR)

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et bâtiments	Matériel industriel	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilis. corporelles	Total
Au 1^{er} janvier 2014					
Valeur d'acquisition	94.211	155.862	6.625	21.526	278.224
Amortissements et pertes de valeur cumulés	-58.615	-116.725	-5.222	-16.437	-196.999
Valeur nette	35.596	39.137	1.403	5.089	81.225
Exercice comptable 2014					
Valeur nette à l'ouverture	35.596	39.137	1.403	5.089	81.225
Acquisitions	1.494	4.587	1.050	4.765	11.896
Cessions	-1.252	-	-70	-	-1.322
Transferts de rubrique	907	374	68	-1.349	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-
Amortissements	-2.046	-7.752	-522	-592	-10.912
Différences de conversion	62	127	2	-	191
Valeur nette à la clôture	34.761	36.473	1.931	7.913	81.078
Au 31 décembre 2014					
Valeur d'acquisition	95.360	160.823	7.673	24.942	288.798
Amortissements et pertes de valeur cumulés	-60.599	-124.350	-5.742	-17.029	-207.720
Valeur nette	34.761	36.473	1.931	7.913	81.078
Exercice comptable 2015					
Valeur comptable nette à l'ouverture	34.761	36.473	1.931	7.913	81.078
Acquisitions	820	7.154	601	15.652	24.227
Cessions	-29	-3	-	-	-32
Transferts de rubrique	404	4.107	-	-4.511	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-
Amortissements	-2.086	-8.266	-599	-401	-11.352
Différences de conversion	56	133	2	-	191
Valeur comptable nette à la clôture	33.926	39.598	1.935	18.653	94.112
Au 31 décembre 2015					
Valeur d'acquisition	96.555	172.081	8.274	36.083	312.993
Amortissements et pertes de valeur cumulés	-62.629	-132.483	-6.339	-17.430	-218.881
Valeur nette	33.926	39.598	1.935	18.653	94.112

Les nouveaux investissements (24,2 M^e euros) concernent essentiellement la mise en œuvre d'un outil de conditionnement PET aseptique, le système d'automatisation du stock ainsi que des aménagements de la siroperie.

Les « autres immobilisations corporelles » concernent essentiellement les casiers et bouteilles ainsi que les investissements en cours.

Les transferts de rubriques concernent des actifs mis en service et donc reclassés des investissements en cours.

Montants comptabilisés au compte de résultats au titre de location dans la rubrique 'Services et biens divers' :

	31/12/2015	31/12/2014
Terrains et bâtiments	1.094	1.106
Matériel d'exploitation	2.935	2.786
Mobilier et matériel roulant	1.574	1.626

La rubrique 'Services et biens divers' comprend également un montant de 4.555 KEUR de charges d'entretien et de réparations sur immobilisations corporelles (4.863 KEUR en 2014).

Certains emprunts bancaires et dettes de locations sont garantis par des terrains et des bâtiments ainsi que par du matériel industriel (annexe 27).

9. CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES

Les créances commerciales et autres créances s'analysent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Créances commerciales brutes	42.757	39.186
Moins : réductions de valeur sur créances douteuses	-444	-433
Créances commerciales nettes	42.313	38.753
Charges à reporter	1.419	1.639
Autres créances	6.606	5.800
Total	50.338	46.192
Moins : partie non courante	-18	-15
Partie courante	50.320	46.177

Les autres créances incluent la T.V.A. à récupérer pour un montant de 4.182 KEUR (2014 : 3.291 KEUR). Toutes les créances non courantes sont recouvrables dans les cinq ans à partir de la date de clôture. La valeur comptable des créances non courantes représente une bonne approximation de leur juste valeur. La valeur nominale des créances faisant l'objet de réductions de valeur individuelles s'élève globalement à 566 KEUR. D'après nos estimations, une partie de ces créances devrait être recouvrée. Le classement par antériorité de ces créances est indiqué ci-après :

	31/12/2015	31/12/2014
3 à 6 mois	154	271
Plus de 6 mois	412	363
Total	566	634

Les créances clients échues depuis moins de trois mois ne sont pas considérées comme étant à risque. Au 31 décembre 2015, des créances d'un montant de 9.404 KEUR (2014: 7.917 KEUR) étaient échues mais non réduites de valeur. Ces créances se rapportent à des clients pour lesquels il n'y a pas d'historique récent de défaillance. Le classement par antériorité de ces créances est indiqué ci-après :

	31/12/2015	31/12/2014
Moins de 3 mois	8.416	7.131
Plus de 3 mois	988	786
Total	9.404	7.917

La qualité du crédit des créances clients qui ne sont ni échues ni réduites de valeur peut être évaluée par référence aux données historiques des contreparties.

Créances clients	31/12/2015	31/12/2014
Contreparties sans notation indépendante		
Groupe 1	-	-
Groupe 2	32.787	30.635
Groupe 3	-	-
Créances clients non échues et non réduites de valeur	32.787	30.635

Groupe 1 - nouveaux clients (moins de 6 mois).

Groupe 2 - clients existants (plus de 6 mois) sans historique de défaut de paiement.

Groupe 3 - clients existants (plus de 6 mois) avec historique de défaut de paiement.

Aucune renégociation des délais de paiement n'a eu lieu en cours d'année concernant les créances non réduites de valeur.

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la valeur comptable des créances. Le Groupe ne détient aucune garantie significative sur ces créances.

Le tableau ci-dessous indique les variations des réductions de valeur cumulées sur créances :

	2015	2014
Au 1er janvier	433	308
Dotations aux réductions de valeur	14	142
Utilisation de réductions de valeur sur créances annulées car irrécupérables	-	-
Reprises de réductions de valeur	-3	-17
Au 31 décembre	444	433

La dotation et la reprise des réductions sur créances douteuses sont comptabilisées en 'Autres produits/ (charges) opérationnels' dans le compte de résultats.

Le poste « autres créances » ne comporte pas d'actif réduit de valeur.

10. STOCKS

Les stocks se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Matières premières et consommables bruts	10.271	12.859
Réductions de valeur sur stock (essentiellement les approvisionnements de Spa Monopole)	-1.334	-1.393
Matières premières et consommables	8.937	11.466
Produits finis et en-cours de fabrication	4.040	4.934
Réduction de valeur sur stock	-	-29
Acomptes versés	0	0
Total	12.977	16.371

Les montants suivants relatifs à la rubrique stocks influencent le compte de résultats des exercices 2015 et 2014 :

	2015	2014
Variation des stocks de matières premières et consommables (inclus dans les 'Approvisionnements et marchandises')	-2.599	-3.416
Ajustement stock Spa Monopole (non propriété)		444
Ecart de conversion	11	-3
Variation des stocks de produits finis et en-cours de fabrication	-942	-310
Réductions de valeur (inclus dans les 'Autres produits/(charges) opérationnels')	-113	-186

11. ACTIFS FINANCIERS

11.1. ACTIFS FINANCIERS DESTINÉS À LA VENTE

	2015	2014
Solde au 1er janvier	15	15
Augmentations/(Diminutions)	-	-
Pertes de valeur	-	-
Solde au 31 décembre	15	15

Les actifs sont essentiellement représentés par des parts sociales de l'Ecole Liégeoise de Management ainsi que des participations dans Fost Plus.

11.2 ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

Néant

12. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31/12/2015	31/12/2014
Comptes à terme (3 mois au plus)	38.625	46.802
Comptes à terme > à 1 an	500	1.803
Fonds monétaires	9.034	5.034
Papier commercial	-	14.994
Liquidités	52.079	15.651
Total	100.238	84.284

Le taux d'intérêt effectif moyen sur les comptes à terme est de 0,1 % (2014 : 0,2%). Ces dépôts à terme (3 mois au plus) ont une échéance moyenne proche de 1 mois en 2015 et en 2014.

Les comptes à terme > à 1 an ont une échéance finale en octobre 2016

Le poste papier commercial comprend 3 placements à trois mois relatifs à des sociétés cotées avec un rating de minimum A3.

Au sein du tableau consolidé des flux de trésorerie, la situation nette de trésorerie se décompose comme suit:

	31/12/2015	31/12/2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	100.238	84.284
Découverts bancaires (annexe 15)	-	-
Total	100.238	84.284

Les placements sur les comptes à terme au 31 décembre 2015 sont effectués auprès de banques avec une notation indépendante égale ou supérieure à A.

13. CAPITAL

Le nombre d'actions se détaille comme suite :

	Total
Au 1er janvier 2014	4.150.350
Mouvement 2014	-
Au 31 décembre 2014	4.150.350
Mouvement 2015	-
Au 31 décembre 2015	4.150.350

Le capital social de Spadel S.A. au 31 décembre 2015 est représenté par 4.150.350 actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

Le capital social est resté inchangé à 5.000 KEUR.

La société n'a pas émis d'actions privilégiées, ni de plan d'options sur ses actions.

14. RÉSERVES CONSOLIDÉES

Les réserves consolidées du Groupe d'un montant de 129.306 KEUR au 31 décembre 2015 incluent une réserve légale de 500 KEUR relative à Spadel SA et des réserves légales relatives à ses filiales pour un montant de 2.220 KEUR. En vertu du code des sociétés, la réserve légale doit atteindre au minimum 10% du capital social.

Tant que ce niveau n'est pas atteint, un prélèvement d'un vingtième au moins des bénéfices nets de l'exercice (déterminés en application du code des sociétés belges) doit être affecté à la formation de ce fonds de réserve.

Le niveau actuel de la réserve légale est suffisant par rapport à ce prescrit légal. En conséquence, aucune dotation n'est actuellement nécessaire. Les réserves légales sont indisponibles.

Les réserves consolidées du Groupe au 31 décembre 2015 comprennent également d'autres réserves indisponibles pour un montant de 168 KEUR.

Les réserves consolidées du Groupe incluent en outre un montant de 9.976 KEUR net d'impôts au 31 décembre 2015 relatif à des réserves immunisées correspondant essentiellement à des plus-values réalisées antérieurement en exonération d'impôt. Ces réserves immunisées devraient engendrer le paiement d'un impôt en cas de distribution. Cet impôt est comptabilisé en dettes d'impôts différés au 31 décembre 2015 (annexe 17).

Les réserves consolidées incluent également des réserves de groupe d'un montant de 115 MEUR constituées via les résultats antérieurs.

15. DETTES FINANCIÈRES

	31/12/2015	31/12/2014
Non-courantes		
Dettes relatives au regroupement d'entreprise		
Courantes		
Contrat de financement	-	27
Dettes relatives au regroupement d'entreprise	-	1.672
Dettes de location-financement (annexe 15.2)	-	-
	-	1.699
Total dettes financières	-	1.699

15.1. INFORMATIONS DIVERSES

L'échéancier des dettes financières non courantes se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Entre 1 et 2 ans	-	-
Entre 2 et 5 ans	-	-
A plus de 5 ans	-	-
Total	-	-

Les taux d'intérêt effectifs à la date de clôture sont les suivants :

	31/12/2015	31/12/2014
Découverts bancaires	-	-
Emprunts bancaires	-	-
Dettes de location-financement	-	-

Les valeurs comptables des dettes financières courantes et non-courantes constituent une bonne approximation de leur juste valeur.

Les valeurs comptables des dettes financières sont libellées dans les monnaies suivantes :

	31/12/2015	31/12/2014
Euro	-	1.699
Livre sterling	-	-
Total	-	1.699

Les lignes de crédit du Groupe (16.888 KEUR) ont une échéance indéterminée. Le taux d'intérêt y afférent est déterminé au moment de l'utilisation de ce crédit.

Les lignes de crédit non utilisées par Spadel s'élèvent à 14.219 KEUR au 31 décembre 2015 (2014: 15.663 KEUR).

Les lignes de crédit utilisées sont des garanties octroyées en faveur de l'administration des Douanes et Accises et en faveur d'une banque à concurrence de 2.669 KEUR.

15.2. DETTES DE LOCATION-FINANCEMENT

Toutes les dettes de location-financement ont été remboursées à fin 2010:

	31/12/2015	31/12/2014
A moins d'un an	-	-
Entre 1 an et 5 ans	-	-
Après 5 ans	-	-
Total	-	-
Charges futures d'intérêt sur les contrats de location-financement	-	-
Valeur actuelle des dettes de contrats de location-financement	-	-

Valeur actuelle des dettes de contrats de location-financement selon leur échéance :

	31/12/2015	31/12/2014
A moins d'un an	-	-
Entre 1 an et 5 ans	-	-
Total	-	-

16. DETTES POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

Le personnel des entités belges, néerlandaises et françaises bénéficie d'avantages à la retraite, sous forme de rentes ou de capital. Il s'agit soit de plans du type « but à atteindre », soit de plans du type « cotisations définies ».

En Belgique, pour les entités Spadel SA, Spa Monopole SA (division belge) et Bru-Chevron SA, les plans de pension « employés » sont de deux types, à savoir (i) un plan « but à atteindre » pour toutes les personnes entrées avant le 1er mai 2000 et ayant souhaité conserver ce type de plan et (ii) un plan « cotisations définies » pour les autres employés (« plan 2000 »). Les ouvriers bénéficient tous d'un plan limité de type « but à atteindre ».

Aux Pays-Bas et au sein de la succursale de Spa Monopole (Spadel UK), nous relevons l'existence d'un plan de type « cotisations définies » pour l'ensemble des effectifs.

Enfin, les entités françaises (Wattwiller et Carola) accorde des primes de médaille du travail (avantages à long terme).

Parmi les 753 travailleurs dans le Groupe, un total de 486 travailleurs est couvert dans les plans de type « but à atteindre » (pour les entités belges et françaises). Cette population fait l'objet d'une provision dans les comptes au 31 décembre 2015 basée sur des calculs actuariels établis conformément à la norme IAS 19R.

Pour le personnel belge non couvert par la provision IAS 19R, le plan mis en place (« plan 2000 ») est de type « cotisations définies » et fait l'objet de versements auprès de l'assureur groupe. Le rendement minimum statutaire garanti par ce plan est conforme à l'article 24 de la loi relative aux pensions complémentaires (à savoir, 3,25% sur les contributions patronales). Les versements sont effectués mensuellement sur base de bordereaux de primes transmis par l'assureur et enregistré au compte de résultats de l'exercice comptable concerné par l'appel de primes. A la fin de l'exercice 2015, après vérification auprès des actuaires, le groupe Spadel ne présentait pas de déficit de financement sur le plan « 2000 ». Nous renvoyons ci-dessous pour le détail du montant des primes versées sur les plans de type « cotisations définies ».

Enfin, nous relevons des régimes de prépensions sont en place en Belgique (avantages fin de contrat de travail).

La dette pour les avantages au personnel reconnue à l'état de la situation financière s'analyse comme suit :

	2015	2014
Avantages postérieurs à l'emploi	4.044	4.532
Indemnités de fin de contrat de travail	3.511	4.656
Autres avantages à long terme	237	257
Total	7.792	9.445
Moins partie courante	-623	-588
Partie non courante	7.169	8.857

Spadel a fait appel à un actuaire externe pour l'assister dans le calcul de la dette IAS 19R. Ce calcul est basé sur des hypothèses actuarielles qui ont été déterminées aux différentes dates de clôture, compte tenu de facteurs macroéconomiques en vigueur aux dates concernées, et des caractéristiques spécifiques des différents plans évalués. Elles représentent la meilleure estimation de Spadel pour le futur. Elles sont revues périodiquement en fonction de l'évolution des marchés et des statistiques disponibles.

16.1. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI - ENGAGEMENTS DE PENSIONS

Le total des primes versées dans le cadre des plans du type « cotisations définies » s'élève pour l'ensemble du groupe à 1.384 KEUR (2014 : 790 KEUR).

Pour le régime à cotisation définie, le rendement minimum que Spadel garantit est conforme au rendement repris dans la loi relative aux pensions complémentaires et au régime fiscal de celles-ci et de certains avantages complémentaires en matière de sécurité sociale du 28 avril 2003 prévoyant des taux de rendement de référence égal à 3,75 % pour les cotisations employés et égal à 3,25 % pour les cotisations employeurs (taux applicables jusqu'au 31 décembre 2015).

En ce qui concerne les plans du type « but à atteindre », les informations sont les suivantes, la Belgique représentant la quasi-totalité des engagements de ce type :

Montants comptabilisés à l'état de la situation financière	2015	2014
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	10.490	10.867
Juste valeur des actifs à la clôture	-6.446	-6.334
Déficit (excédent) du régime	4.044	4.532
Ecarts actuariels nets non comptabilisés		
Passif à l'état de la situation financière	4.044	4.532

Montants comptabilisés au compte de résultat	2015	2014
Coût des services rendus au cours de l'exercice	455	395
Coût financier	73	106
Frais administratifs	33	141
Coût des services passés	286	
Ecarts actuariels	-34	
Montant total inclus dans les charges liées aux avantages du personnel (annexe 21)	813	642

Rapprochement des soldes d'ouvertures et de clôture de la valeur actuelle de l'obligation	2015	2014
Valeur actuelle de l'obligation à l'ouverture	10.867	9.810
Coût des services passés	286	
Coût des services rendus au cours de l'exercice	454	395
Coût financier	187	270
Cotisations effectuées par les participants au régime	33	35
Prestations servies	-743	-677
Réductions & règlements	-37	
Ecarts actuariels	-470	1.033
Taxes	-59	
Impact changement d'hypothèses	-28	1
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	10.490	10.867

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la juste valeur des actifs	2015	2014
Juste valeur des actifs à l'ouverture	6.334	5.859
Changement de plan de defined benefit vers contribution plan		
Rendement attendu des actifs du régime	114	164
Cotisations effectuées par l'employeur	494	550
Cotisations effectuées par les participants au régime	33	35
Prestations servies	-694	-664
Liquidations		
Première reconnaissance d'actifs liés à un plan réduit		
Ecart actuariels	257	493
Taxes	-59	-66
Frais d'administration	-33	-37
Juste valeur des actifs à la clôture	6.446	6.334

	2015	2014
Rendement effectif des actifs du régime	371	657

Variations des dettes inscrites au passif de l'État de la situation financière	2015	2014
Passif à l'état de la situation financière à l'ouverture	4.532	3.951
Total de la charge imputée au compte de résultat	812	642
Impact IAS 19 Revised		
Cotisations effectuées par l'employeur	-494	-550
Effet de réduction ou de liquidation		
Augmentation de la dette avantage au personnel		
Reclass en non-courant	-806	489
Passif à l'état de la situation financière à la clôture	4.044	4.532

Hypothèses actuarielles retenues (pondérées) :	2015	2014
Taux d'actualisation	1,30-2,00%	1,50-2,00%
Taux de rendement attendus des actifs du régime	1,30-2,00%	1,50-2,00%
Taux attendus d'augmentation des salaires (au-delà de l'inflation)	1,00%	1,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Tables de mortalité	(MR/FR pour la Belgique)	(MR/FR pour la Belgique)
Durée de vie active moyenne résiduelle attendue	15,26	14,43

Le taux d'actualisation utilisé pour les plans de pension des employés est de 1,3% (1,5% en 2014), et celui utilisé pour les plans de pension des ouvriers est de 1,9% (2,0% en 2014). Si le taux utilisé diminuait de 0,5%, la dette pour avantages au personnel du Groupe augmenterait de 553 KEUR. Si le taux utilisé augmentait de 0,5%, la dette pour avantages au personnel du Groupe diminuerait de 523 KEUR.

Les cotisations à verser aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont estimées à 521 KEUR.

Le montant total reconnu en OCI au cours de l'exercice 2015 sur les plans IAS 19R s'élève à -756 KEUR.

16.2. ENGAGEMENTS DE PRÉPENSION

Des engagements de prépension sont prévus en Belgique par le biais de Conventions Collectives de Travail. La dette suivante concerne le personnel ayant accepté la prépension :

Engagements de prépension	2015	2014
Valeur de l'obligation des indemnités de fin de contrat à l'ouverture	4.656	2.723
Total de la charge imputée au compte de résultat (annexe 21)	26	2.649
Indemnités versées par l'employeur	-518	-716
Valeur de l'obligation des indemnités de fin de contrat de travail à la clôture	4.134	4.656
Moins : partie courante	-623	-588
Partie non courante	3.511	4.068

16.3. AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Un bonus long terme est comptabilisé au niveau du groupe (237 KEUR).

Autres avantages à long terme	2015	2014
Valeur de l'obligation des avantages à long terme à l'ouverture	0	0
Indemnités provisionnées (versées) par l'employeur	237	257
Valeur de l'obligation des avantages à long terme à la clôture	237	257

16.4. IMPACT DE LA NORME IAS 19 RÉVISÉE

Les amendements à la norme IAS 19R «Avantages du personnel révisée» sont d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2013. Ils entraînent des changements significatifs de comptabilisation et d'évaluation du coût des régimes à prestations définies et indemnités de fin de contrat de travail et d'informations à fournir pour tous les avantages du personnel. Les principaux changements pour Spadel sont :

- La suppression de la méthode du « corridor » qui permettait de comptabiliser dans le résultat de l'exercice l'amortissement des pertes et gains actuariels des régimes d'avantages du personnel à prestations définies,
- L'évaluation du rendement attendu des actifs de couverture des régimes de pension faite en utilisant le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation des engagements,
- Le coût des services passés, généré dans la période, doit désormais être comptabilisé directement en résultat du fait de la suppression de l'étalement du coût des services passés non acquis.

Cette norme est appliquée depuis l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 par Spadel SA.

17. ACTIFS ET DETTES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Impôts différés	31/12/2015	31/12/2014
Actif d'impôts différés	-63	-309
Impôts différés endéans les 12 mois	-11	-7
Impôts différés au-delà de 12 mois	21.824	22.872
Total	21.750	22.556

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit :

	2015	2014
Solde au 1er janvier	22.556	23.492
Charge/(Crédit) dans le compte de résultats	-1.155	-1.020
Imputation directe sur capitaux propres	349	84
Solde au 31 décembre	21.750	22.556

	Etat consolidé de la situation financière		Résultat global consolidé	
	31/12/2015	31/12/2014	2015	2014
Impôts différés actifs :				
Pertes fiscales récupérables	63	309	246	-113
Subsides en Capital	123	138	-14	-3
Autres (dont stocks et réserves taxées)	703	501	-174	-20
Impôts différés actifs bruts	889	948		
Impôts différés passifs :				
Amortissement sur immobilisations corporelles	11.625	12.383	-758	-575
Réserves immunisées	5.209	5.209		
Immobilisations incorporelles	4.837	4.946	-108	-92
Regroupement d'entreprise				
Plus-value à taxation étalée	968	966	2	-133
Impact IAS 19 Revised			-256	
Ecart de conversion			-93	-84
Impôts différés passifs bruts	22.639	23.504		
Charge d'impôts différés	-	-	-1.155	-1.020
Situation nette d'impôts différés	21.750	22.556		

Des actifs d'impôts différés sont reconnus lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour y imputer les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales récupérables existantes à la date de clôture. Les actifs d'impôts différés actés à fin 2015 sont relatifs aux pertes fiscales de notre succursale anglaise pour lesquelles nous estimons probable l'existence de bénéfices taxables dans le futur.

18. DETTES COMMERCIALES

La situation à la date de clôture des dettes commerciales se présente comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Fournisseurs	32.046	23.446
Factures à recevoir, notes de crédits à établir	7.448	8.171
Redevances communales à payer	2.135	2.068
Ristournes et promos à accorder	11.823	8.745
Autres	141	347
Total	54.593	42.777

Les variations des dettes commerciales sont principalement expliquées par la saisonnalité de l'activité.

19. AUTRES DETTES

La situation à la date de clôture des autres dettes se présente comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Subsides en capital	1.160	1.306
Produits à reporter	361	401
Charges à imputer	574	146
Dettes diverses	2.051	1.741
Total	4.146	3.594
Moins : partie courante	-3.095	-2.396
Partie non courante	1.051	1.198

Les dettes diverses reprennent essentiellement la TVA et d'autres taxes à payer.

Les subsides en capital sont liés aux investissements en immobilisations corporelles sur le site de Spa Monopole.

20. PROVISIONS

La situation à la date de clôture des provisions se présente comme suit :

	Remise en état de sites	Autres	Total
Au 1er janvier 2015	263	65	328
Comptabilisé au compte de résultats consolidé :			
Augmentation des provisions	15	69	84
Reprises de montants inutilisés	-62	0	-62
Utilisations durant l'exercice	0	-65	-65
Au 31 décembre 2015	216	69	285
Au 1er janvier 2014	307	284	591
Comptabilisé au compte de résultats consolidé :			
Augmentation des provisions	0	65	65
Reprises de montants inutilisés	0	0	0
Utilisations durant l'exercice	-44	-284	-328
Au 31 décembre 2014	263	65	328

Les provisions au 31 décembre 2015 sont classées en dettes courantes pour 126 KEUR et en dettes non courantes pour 159 KEUR (le cash outflow interviendra dans une période de 1 à 5 ans). La provision pour remise en état de sites concerne la réhabilitation de sites appartenant à Bru-Chevron S.A. et Spa Monopole.

Le poste « Autres provisions » au 31 décembre 2015 comprend divers autres risques.

21. FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel se ventilent comme suit :

	2015	2014
Salaires et rémunérations, incluant des indemnités de licenciement de 603 KEUR (2014: 144 KEUR)	36.649	34.757
Charges de sécurité sociale	9.257	9.075
Pensions - avantages de type « cotisations définies » (annexe 16.1)	1.384	790
Pensions - avantages de type « prestations définies » (annexe 16.1)	578	628
Prépensions (annexe 16.2)	26	2.649
Autres avantages à long terme (annexe 16.3)	237	257
Autres	3.867	3.554
Total	51.998	51.710

L'effectif moyen du personnel s'élevait à 752 personnes en 2015 (dont 448 ouvriers et 305 employés) et à 752 personnes en 2014 (dont 448 ouvriers et 304 employés).

22. AUTRES PRODUITS/(CHARGES) OPÉRATIONNELS

Les autres produits (charges) opérationnels se ventilent comme suit :

	2015	2014
Vente d'articles publicitaires et divers	44	57
Déchets vendus	158	172
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	190	63
Plus-values résiduelles sur cessions de filiales		
Subsides	252	190
Locations diverses	797	48
Frais récupérés et autres produits opérationnels (dont profit fiscal sur cautions, sinistres récupérés et dispense de précompte professionnel employés et ouvriers) *	5.665	3.345
Autres impôts et taxes	-3.739	-2.939
Moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles	0	0
Autres charges opérationnelles (dont pertes sur emballages étrangers, quotas de CO ² et réductions de valeur)	-388	-968
Total	2.979	-32

Les autres produits et charges opérationnels de 2015 comprennent un profit de 320 KEUR relative à une réévaluation du nombre de bouteilles et casiers consignés en clientèle. Cette réévaluation avait conduit le Groupe à reconnaître une charge de 276 KEUR en 2014 (annexe 4.1).

* Dans un souci d'alignement de présentation des résultats des entités du groupe, des locations et services logistiques ont été reconnus en autres produits alors qu'inclus dans le chiffre d'affaire en 2014 (impact de 868 KEUR) et des refacturation d'écotaxes ont également été incluses en autres produits d'exploitation alors que renseignées en 'Services et biens divers' en 2014 (impact de 583 KEUR).

23. PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers se détaillent comme suit :

	2015	2014
Produits d'intérêt	228	293
Profits de change et écarts de conversion	11	25
Autres produits financiers	206	257
Ecart de conversion positif	250	338
Total	695	913

24. CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières se ventilent comme suit :

	2015	2014
Charge d'intérêts sur emprunts bancaires	1	27
Pertes de change sur transactions en devises - net	199	124
Autres charges financières	99	115
Frais financiers sur engagements pensions	73	106
Réduction de valeurs actifs circulants	-	225
Total	372	597

Les autres charges financières ainsi que la réduction de valeur sur actifs circulants concernent principalement des moins-values sur actifs financiers inhérentes aux cessions de droits sur les instruments Tax Shelter.

25. IMPÔTS

La charge d'impôt de l'exercice se décompose comme suit :

	2015	2014
Impôts courants	11.089	8.167
Impôts différés (annexe 17)	-1.155	-1.020
Charge fiscale totale	9.934	7.147

La charge fiscale sur le résultat avant impôts de Spadel diffère du montant théorique qui aurait résulté de l'application du taux d'imposition belge, applicable à la maison-mère du Groupe Spadel. L'analyse est la suivante :

	2015	2014
Bénéfice/(perte) avant impôts	30.947	23.768
Impôts calculés sur base du taux d'imposition belge (33,99%)	10.519	8.079
Effet de la taxation des réserves immunisées au taux réduit	-	-
Effet perte valeur sur goodwill	-	-
Effet des intérêts notionnels	-586	-878
Effet du taux d'imposition dans les filiales étrangères	-391	-288
Effet des dépenses non déductibles fiscalement	587	487
Effet de la double taxation des dividendes en provenance des filiales	167	113
Ajustement au titre de l'impôt exigible des périodes antérieures (relatif à des contrôles fiscaux)	83	-50
Impôts différés actifs sur Spadel UK	246	-113
Impact impôts différés stock promotionnel	-143	
Tax Shelter	-385	
Autres	-163	-203
Charge fiscale totale	9.934	7.147

Spadel a reconnu des impôts différés actifs sur les différences temporaires liées aux pertes fiscales récupérables pour un montant de 63 KEUR provenant de la succursale en Grande-Bretagne. A la date de clôture, il n'existe pas d'autres pertes fiscales non reconnues au travers d'un impôt différé actif dans le Groupe Spadel.

26. PASSIFS LATENTS ET ACTIFS LATENTS

Au 31 décembre 2015, le Groupe n'a pas de passifs ni d'actifs latents significatifs.

27. DROITS ET ENGAGEMENTS

27.1. ENGAGEMENTS D'ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS

Le Groupe a contracté des dépenses en investissements d'immobilisations corporelles non encore réalisées au 31 décembre 2015 pour un montant de 1.181 KEUR (2014 : 2.888 KEUR).

27.2. ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE CONTRATS DE LOCATION DANS LESQUELS SPADEL EST LE PRENEUR

Ainsi que renseigné en annexe 8, Spadel a contracté plusieurs contrats de location de bâtiments, matériel industriel et de matériel roulant.

Les engagements en matière de loyers minima futurs exigibles en vertu des contrats de locations simples non-résiliables se ventilent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
A moins d'un an	3.009	2.825
De 1 à 5 ans	4.424	4.942
Plus de 5 ans	1.208	1.398
Total	8.641	9.165

27.3. GARANTIES OCTROYÉES

Des garanties bancaires ont été données en faveur de l'Administration des Douanes et Accises et en faveur d'une banque à concurrence de 2.669 KEUR (2014 : 2.657 KEUR).

28. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

28.1. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les rémunérations des membres du Comité Exécutif s'élevaient à :

	2015	2014
Salaires et autres avantages à court terme	2.272	2.282
Autres avantages à long terme	379	257
Total	2.651	2.539

Les rémunérations totales des administrateurs de Spadel SA s'élevaient à 1.427 KEUR en 2015 (2014 : 1.272 KEUR).

Le groupe Spadel est composé de Spadel SA et des filiales reprises à la note 6.1. ci-dessus.

L'ensemble des états financiers de ces sociétés sont intégrés dans les états financiers consolidés de Spadel SA., société mère, entreprise consolidante.

L'ensemble des sociétés du groupe entretient ou peut entretenir des relations avec les autres entités comme suit :

- Relations « clients-fournisseur » dans le cadre d'échanges de services ou de fournitures de produits dans le cadre de la vente ou la distribution des produits Spadel par les autres filiales du groupe.
- Relations « prêteur-emprunteur » quand une société a un besoin de trésorerie, lorsqu'une autre société est en surplus. Le but est d'optimiser la trésorerie sur l'ensemble du groupe.

Spadel SA détient 100% de l'ensemble de ses filiales qui sont des parties liées.

Toutes les transactions et tous les comptes intercompagnies entre les sociétés du groupe, qui sont des entités liées, sont éliminés au cours de la consolidation et dans les états financiers consolidés du groupe.

29. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Il n'y a pas d'événements significatifs postérieurs à la date de clôture de l'état de la situation financière.

30. RÉSULTAT PAR ACTION

30.1. RÉSULTAT DE BASE

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de Spadel par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	2015	2014
Bénéfice/(perte) revenant aux actionnaires	21.013	16.622
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	4.150	4.150
Résultat de base par action (EUR par action)	5,06	4,01

30.2. RÉSULTAT DILUÉ

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif, et en ajustant si nécessaire aussi le numérateur. Spadel n'a pas émis de titre ayant un effet potentiellement dilutif. Par conséquent, le résultat dilué par action correspond au résultat de base par action.

31. DIVIDENDE PAR ACTION

Les dividendes versés en 2015 et 2014 se sont élevés respectivement à 5.146 KEUR (1,24 EUR brut ou 0,93 EUR net par action) et à 4.150 KEUR (1,00 EUR brut ou 0,75 EUR net par action). Un dividende de 1,60 EUR brut et 1,17 EUR net par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, représentant une distribution totale de 6.641 KEUR, sera proposé lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 9 juin 2016. Cette proposition de distribution n'est pas comptabilisée en dettes dans les états financiers au 31 décembre 2015.

32. EMOLUMENTS DU COMMISSAIRE ET DES PERSONNES QUI LUI SONT LIÉES.

EMOLUMENTS DU COMMISSAIRE

32.1. Emoluments consolidés du commissaire pour la révision des comptes 2015 (dont EUR 40.444 au niveau de la maison-mère Spadel SA) :	86.807
32.2. Emoluments consolidés pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein du groupe par le commissaire (en EUR) :	
• autres missions d'attestation :	3.080
• missions de conseils fiscaux :	-
• autres missions extérieures à la mission révisoriale :	-

EMOLUMENTS DES PERSONNES AVEC LESQUELLES LE COMMISSAIRE EST LIÉ

32.3. Emoluments afférents aux mandats du commissaire ou aux mandats assimilés exercés auprès du groupe (en EUR) :	24.200
32.4. Emoluments consolidés pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein du groupe par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié (en EUR) :	
• autres missions d'attestation :	3.500
• missions de conseils fiscaux :	6.205
• autres missions extérieures à la mission révisoriale :	-

Comptes annuels abrégés de Spadel SA, préparés selon les normes comptables belges

1. BILAN ABRÉGÉ AU 31 DÉCEMBRE, EN 000 EUR

Les comptes annuels de Spadel S.A. sont présentés ci-après dans un schéma abrégé.

Conformément au Code des Sociétés, les comptes annuels de Spadel S.A. et le rapport de gestion ainsi que le rapport du Commissaire sont déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Ces documents sont également disponibles sur demande à :

Spadel S.A., Avenue des Communautés 110, 1200 Bruxelles.

Le Commissaire a exprimé une opinion sans réserve sur les comptes annuels de Spadel S.A.

Comptes annuels abrégés	2015	2014
Actif		
Actifs immobilisés	32.514	35.970
II.Immobilisations incorporelles	1.499	2.048
III.Immobilisations corporelles	1.449	1.408
IV.Immobilisations financières	29.566	32.514
Actifs circulants	146.196	125.803
V.Créances à plus d'un an	-	-
VII.Créances à un an au plus	62.538	55.579
VIII.Placements de trésorerie	37.327	60.270
IX.Valeurs disponibles	45.136	8.850
X.Comptes de régularisation	1.195	1.104
TOTAL DE L'ACTIF	178.710	161.773
PASSIF		
Capitaux propres	122.393	112.397
I.Capital	5.000	5.000
IV.Réserves	102.774	102.030
V.Bénéfice reporté	14.619	5.367
Provisions et impôts différés	149	338
VII.Provisions pour risques et charges	149	338
Dettes	56.168	49.038
VIII.Dettes à plus d'un an	-	-
IX.Dettes à un an au plus	55.455	48.548
X.Comptes de régularisation	713	490
TOTAL DU PASSIF	178.710	161.773

2. COMPTES DE RÉSULTATS ABRÉGÉS, EN 000 EUR

Compte de résultat abrégé	2015	2014
I.Ventes et prestations	147.803	138.765
II.Coût des ventes et prestations	-135.959	-130.070
III.Bénéfice d'exploitation	11.844	8.695
IV.Produits financiers	8.678	6.068
V.Charges financières	72	298
VI.Bénéfice courant avant impôts	20.450	14.465
VII.Produits exceptionnels	-	387
VIII.Charges exceptionnelles	-	-
IX.Bénéfice avant impôts	20.450	14.852
X.Impôts	-3.813	-2.375
XI.Bénéfice de l'exercice	16.637	12.477
XII.Prélèvements/(transferts) sur/aux réserves immunisées	-744	-750
XIII.Bénéfice à affecter	15.893	11.727

3. ETAT DU CAPITAL

	Montant en 000 eur	Montant en 000 eur
A. Capital social		
1. Capital souscrit		
Au terme de l'exercice précédent	5.000	5.000
Augmentation de capital		
Au terme de l'exercice	5.000	5.000
2. Représentation du capital		
Catégories d'actions		
Parts sociales sans désignation de valeur nominale	5.000	5.000
2.2 Actions nominatives ou dématérialisées		
Nominatives	xxxxxxx	3.784.065
Dématérialisées	xxxxxxx	366.285
G. Structure de l'actionariat au 31/12/2015		
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
1. Finances & Industries S.A. - Bruxelles		
Société contrôlée en droit par : Société de participation financière Guyan (Luxembourg)	3.861.187	3.770.00



DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Les soussignés, Marc du BOIS, Administrateur délégué du Groupe Spadel et Didier DE SORGHIER, Directeur Financier du Groupe Spadel, déclarent qu'à leur connaissance:

- a) les états financiers consolidés clos le 31 décembre 2015, établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (« IFRS »), donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière consolidée, et des résultats consolidés de la société Spadel S.A. et de ses filiales comprises dans la consolidation;
- b) le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Bruxelles, le 25 mars 2016

Didier DE SORGHIER
Directeur Financier

Marc du BOIS
Administrateur délégué



Ernst & Young
Réviseurs d'Entreprises
Bedrijfsrevisoren
De Kleetlaan 2
B - 1831 Diegem

Tel: +32 (0)2 774 91 11
Fax: +32 (0)2 774 90 90
ey.com



Rapport du commissaire du 26 avril 2016 sur les Comptes Consolidés de la sa Spadel pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (suite)

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de la sa Spadel pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2015, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que les annexes (formant ensemble « les Comptes Consolidés ») et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les Comptes Consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des Comptes Consolidés de la sa Spadel (la «Société») et de ses filiales (conjointement le «Groupe») pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base des normes internationales d'informations financières (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne, dont le total du bilan consolidé s'élève à K€ 274.446 et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de K€ 21.013.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'informations financières telles qu'adoptées par l'Union européenne. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle et ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces Comptes Consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les Comptes Consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les Comptes Consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre relève du jugement du commissaire, y compris l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du Groupe relatif à l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.

Société civile sous la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée
Besloten vennootschap onder de vorm van een coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid
SPRL Bruxelles - BRP Bruxelles - BTW: TVA-DE 0446.324.711 - BAN OF BEF 1.2100.9099.0009
* agissant au nom d'une société/handeling in naam van een vennootschap
A member firm of Ernst & Young Global Limited

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des Comptes Consolidés.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'informations financières telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés conformément à l'article 119 du Code des Sociétés.

Dans le cadre de notre audit et conformément à la norme complémentaire applicable émise par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises comme publié au Moniteur Belge en date du 28 août 2013 (la «Norme Complémentaire»), notre responsabilité est d'effectuer certaines procédures, dans tous les aspects significatifs, sur le respect de certaines obligations légales et réglementaires, comme défini par la Norme Complémentaire. Sur base du résultat de ces procédures, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier notre opinion sur les Comptes Consolidés:

- Le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés traite des mentions requises par la loi, concorde avec les Comptes Consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diegem, le 26 avril 2016

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SC SRL
Commissaire
représentée par

Eric Van Hoof
Associé*
*Agissant au nom d'une SPRL

16EVH0101

Contacts

S.A. Spadel

Avenue de Communautés 110
B-1200 Bruxelles
Tél. +32 (0)2 702 38 11
Fax +32 (0)2 702 38 12
communication@spadel.com
www.spadel.com

Spa Monopole

Rue Auguste Laporte 34
B-4900 Spa
Tél. +32 (0)87 79 41 11
Fax +32 (0)87 79 42 30
spamonopole@spawater.com
www.spadel.com - www.spa.be

Bru-Chevron

La Bruyère 151
B-4987 Stoumont (Lorcé)
Tél. +32 (0)86 43 33 37
Fax +32 (0)86 43 33 41
bru@spawater.com
www.bru.be

Institut Henrijean

Rue Auguste Laporte 34
B-4900 Spa
Tél. +32 (0)87 79 41 11
Fax +32 (0)87 79 42 30

Spadel Nederland

Brieltjenspolder 28d
4921 PJ Made (Pays-Bas)
Tél. +31 (0)162 69.07.60
Fax +31 (0)162 69.07.61
spadelnl@spawater.com
www.spa.nl

Les Grandes Sources de Wattwiller

2, rue de Guebwiller
68700 Wattwiller (France)
Tél. +33 (0)3 89 75 76 77
Fax +33 (0)3 89 75 76 76
wattwiller@wattwiller.com
www.wattwiller.com

SA Eaux Minérales de Ribeuvoillé

48, Route de Bergheim
68150 Ribeuvoillé (France)
Tél: + 33 (0) 3 89 73 24 24
Fax +33 (0) 3 89 73 30 50
contact@carola.fr
www.carola.fr

Brecon Mineral Water

Trap
Carmarthenshire
Wales
SA19 6TT
United Kingdom
Tél. +44 (0) 1269 850175
Fax +44 (0) 1269 851040
contact@breconwater.co.uk
www.breconwater.co.uk

Investor relations

Investor Relations Contacts
Marc du Bois
Administrateur délégué
Avenue de Communautés 110
B-1200 Bruxelles
Tél. +32 (0)2 702 38 21

Didier De Sorgher
Directeur financier
Avenue de Communautés 110
B-1200 Bruxelles
Tél. +32 (0)2 702 38 71



Spadel

Avenue des Communautés 110

B-1200 Bruxelles

Tél. +32 (0)2 702 38 11

Fax +32 (0)2 702 38 12

communication@spadel.com

www.spadel.com